



Bulletin Officiel

N° 4605 Lundi 19 Mai 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	
REPRISE DE LA COTATION DES ACTIONS SOPAT	2
REPRISE DE LA PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS PORTANT SUR LES ACTIONS SOPAT	3
<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES</u>	
ADWYA – AGO -	4
BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES – BFPME – AGO -	5
SOMOCER – AGO -	6
SOMOCER – AGE -	6
<u>AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES</u>	
MAC EQUILIBRE FCP	7
MAC CROISSANCE FCP	7
MAC EPARGNE FCP	8
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	8
<u>PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE</u>	
BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES – BFPME – AGO -	9
ADWYA – AGO -	10-11
SOMOCER – AGO -	12-14
SOMOCER – AGE -	15-16
<u>RESOLUTIONS ADOPTÉES</u>	
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV – AGO -	17
SICAV SECURITY – AGO -	18
CAP OBLIG SICAV – AGO -	19
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCÉE</u>	
SFBT	20
<u>EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME</u>	
ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES -	21-27
<u>EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »	28-31
<u>COURBE DES TAUX</u>	
	32
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	
	33-34
<u>ANNEXE I</u>	
- OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP	
<u>ANNEXE II</u>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013	
- SOTUVER	
- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-	
- FCP KOUNOUZ	
- FCP AL IMTIEZ	
- FCP AFEK CEA	
<u>ANNEXE III</u>	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013	
- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-	
<u>ANNEXE IV</u>	
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETEES AU 31/03/2014	
- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	
- SICAV L'INVESTISSEUR	

AVIS DU CMF

Le Conseil du Marché Financier informe les actionnaires de la société SOPAT et le public que le commissaire aux comptes de ladite société, après avoir procédé aux travaux de vérifications rendus nécessaires suite aux informations portées à sa connaissance pouvant avoir un impact sur la situation financière de la société et sur le cours de ses titres, a remis en date du 26 mars 2014, un rapport portant sur les irrégularités commises par la SOPAT consistant en un lissage progressif de ses résultats d'année en année, ayant mené à une majoration indue de sa situation nette au 31 décembre 2012, d'un montant de 16 982 661 dinars dont 2 919 884 dinars concerne le seul exercice 2012.

Il convient de signaler que dans le cadre du protocole d'accord et des avenants y afférent, portant sur la cession de 51% du capital de la société Gallus Finance Holding (qui est propriétaire de 65,429% du capital de la SOPAT) et qui ont été signés entre le Groupe Lahmar (en sa qualité de cédants) et le Groupe Rose Blanche (en sa qualité de cessionnaire), les cédants autorisent le cessionnaire à retrancher du prix de vente en vue de les reverser dans les comptes de la SOPAT, toutes sommes dégagées par le commissaire aux comptes relatives aux différents postes de l'actif et du passif de la société et ce, afin de rétablir ses équilibres financiers.

En application des termes du protocole d'accord sus mentionné et des avenants y afférent, et sur la base du rapport sus visé remis par le commissaire aux comptes, le Groupe Rose Blanche a informé le CMF avoir retenu et versé dans les comptes de la société SOPAT le montant de 16 698 660,342 dinars dont 9 522 000,000 dinars sous la forme de Compte Courant Associés. Cette inscription en Compte Courant Associés sera maintenue jusqu'à la récupération, dans les jours qui suivent, par le Groupe Rose Blanche des traites déposées chez l'avocat pour le compte des Frères Lahmar, matérialisant le règlement de la cession du bloc des titres Gallus Finances Holding, date à partir de laquelle la Direction Générale de la société SOPAT s'engage à virer ledit montant aux comptes destinés à rétablir la situation financière de la société.

Ayant eu passation, à son profit, du pouvoir relatif à la gestion de la société SOPAT au cours du mois d'avril 2014, le Groupe Rose Blanche affirme rester très confiant quant à l'avenir de la société et son potentiel de développement.

Selon les responsables du Groupe Rose Blanche, l'ensemble des opérations de régularisation ci-dessus indiquées permettraient de :

- Rétablir les équilibres financiers de la société ;
- Réorganiser les structures de gestion ;
- Réaliser dans les meilleures conditions possibles, le programme d'investissement envisagé en vue d'améliorer sensiblement les performances de l'outil de production qui n'est exploité actuellement qu'à hauteur de 50% de sa capacité.

En conséquence, **la cotation de la valeur SOPAT reprendra le lundi 19 mai 2014**. Il en est de même pour **la procédure de maintien de cours qui reprendra à la même date jusqu'au jeudi 05 juin 2014 inclus** et ce, conformément à la décision du CMF n° 21 en date du 16 mai 2014.

AVIS DU CMFPROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS**REPRISE DE LA PERIODE DE SOUMISSION DES SOCIETES MEDIGRAIN, LES MINOTERIES DES CENTRE ET SAHEL REUNIES -MCSR- ET Mr KAMEL BELKHIRIA A LA PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA -SOPAT SA-**

Le Conseil du Marché Financier,

Vu la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, notamment l'article 51,

Vu le Règlement Général de la Bourse, notamment les articles 166 à 170,

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 5 mars 2014 de soumettre les sociétés MEDIGRAIN, Les Minoteries des Centre et Sahel Réunion -MCSR- et Mr Kamel Belkhiria, acquéreurs de la part de 51% du capital de la société « Gallus Holding Finance » (qui est propriétaire de 65,429% du capital de la Société de Production Agricole de Téboulba -SOPAT SA-), à une procédure de maintien de cours visant le reste des actions composant le capital de la SOPAT, appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital de ladite société et ce, dans les conditions suivantes :

- Cours à maintenir : D. 2,680 ;
- Nombre des actions visées : 4 492 040 actions ;
- Période de maintien de cours : 15 séances de bourse, allant du 11 mars 2014 au 1er avril 2014 inclus.

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 12 mars 2014 de suspendre la cotation de la valeur SOPAT, et de reporter la période de la procédure de maintien de cours, à partir du mercredi 12 mars 2014 à une date ultérieure qui sera fixée par décision,

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 16 mai 2014 de reprendre la cotation des actions de la SOPAT à partir du 19 mai 2014.

Décide de reprendre la période de soumission à la procédure de maintien de cours visant le reste des actions composant le capital de la SOPAT SA, appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital sur les actions de la SOPAT et ce, **à partir du lundi 19 mai 2014 jusqu'au jeudi 05 juin 2014** inclus.

A l'expiration de la période de maintien de cours des actions de la SOPAT, Mena Capital Parters -MCP- en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'achat des titres offerts dans le cadre de la procédure de maintien de cours, communiquera le résultat de l'opération à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis qui procèdera à sa publication sur son Bulletin Officiel.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

Le conseil d'administration de la société ADWYA réuni le mardi 06 Mai 2014 informe les actionnaires de la société que Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 05 juin 2014 à 9.30 h** au siège social de l'institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), Boulevard Principal 2053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013.
3. Approbation des états financiers au 31 décembre 2013.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Quitus aux Administrateurs,
6. Renouvellement et/ou Nomination de nouveaux Administrateurs.
7. Affectation du résultat de l'exercice 2013,
8. Approbation du programme d'investissement complémentaire 2014 et autorisation de l'engagement des crédits.
9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et des membres du comité permanent d'audit.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises sont invités à se réunir le vendredi 23 mai 2014 à 9H au siège de la Banque, situé au 34 rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, Tunis, en une Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la convention de prêt conclue en date du 8 avril 2014 entre la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) destiné à la contribution au financement des PME du secteur privé en Tunisie, garanti par l'Etat Tunisien, d'un montant de 20 millions de dollars américain avec un taux d'intérêt de 2%, et un taux de couverture du risque de change de 2 à 3%, remboursable sur 10 ans et demi dont 3 ans de délai de grâce à compter de la date du premier tirage, et approbation de sa signature par le Président Directeur Général de la BFPME avec tous les documents et engagements y afférents.
2. Ratification de la cooptation faite par le conseil d'administration lors de sa réunion du 28 février 2014 de nommer Mme Souhir TAKTAK, administrateur représentant l'Etat Tunisien en qualité de Président Directeur Général en remplacement de M. Khalil AMMAR.
3. Ratification de la cooptation d'administrateurs au conseil d'administration.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET ZERAMDINE MONASTIR -TUNISIE

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 19 juin 2014 à 15 heures à l'hôtel Regency à Gammarth, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
5. Affectation du résultat,
6. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013,
8. Quitus aux administrateurs,
9. Nomination des commissaires aux comptes,
10. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

2013 - AS - 1379

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET ZERAMDINE MONASTIR -TUNISIE

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 19 juin 2014 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à l'hôtel Regency à Gammarth, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital social de la société par incorporation de réserves
- 2- Modification de l'article 6 des statuts
- 3- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

2013 - AS - 1380

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EQUILIBRE FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse : Green Center Bloc C 2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

En application de la décision du conseil d'administration du 02 mai 2014, **MAC SA** porte à la connaissance des porteurs de parts de **MAC EQUILIBRE FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 et à compter du **Lundi 26 Mai 2014**,

**Un dividende de
2 ,876 dinars par part**

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EQUILIBRE FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement

2013 - AS - 1381

MAC CROISSANCE FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse : Green Center Bloc C 2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

En application de la décision du conseil d'administration du 02 mai 2014, **MAC SA** porte à la connaissance des porteurs de parts de **MAC CROISSANCE FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 et à compter du **Lundi 26 Mai 2014**,

**Un dividende de
2,758 dinars par part**

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC CROISSANCE FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1382

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EPARGNANT FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse : Green Center Bloc C 2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

En application de la décision du conseil d'administration du 02 mai 2014, **MAC SA** porte à la connaissance des porteurs de parts de **MAC EPARGNANT FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 et à compter du **Lundi 26 Mai 2014**,

**Un dividende de
5,168 dinars par part**

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EPARGNANT FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1383

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

En application de la décision de son assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 et à compter du **mercredi 21 mai 2014**,

**Un dividende de
3,888 dinars par action**

Ce dividende est payable aux guichets de l'UIB et d'UIB Finance.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1384

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2014.

1. Approbation de la convention de prêt conclue en date du 8 avril 2014 entre la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) destiné à la contribution au financement des PME du secteur privé en Tunisie, garanti par l'Etat Tunisien, d'un montant de 20 millions de dollars américain avec un taux d'intérêt de 2%, et un taux de couverture du risque de change de 2 à 3%, remboursable sur 10 ans et demi dont 3 ans de délai de grâce à compter de la date du premier tirage, et approbation de sa signature par le Président Directeur Général de la BFPME avec tous les documents et engagements y afférents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

2. Ratification de la cooptation faite par le conseil d'administration lors de sa réunion du 28 février 2014 de nommer Mme Souhir TAKTAK, administrateur représentant l'Etat Tunisien en qualité de Président Directeur Général, en remplacement de M. Khalil AMMAR.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

3. Ratification de la cooptation des administrateurs suivants:

- Mme. Imen KOUKI épouse ZARGOUNI, désignée au conseil d'administration du 29 novembre 2013, suite à la lettre de M. le Ministre des Finances du 27 septembre 2013, en qualité d'administrateur représentant de l'Etat en remplacement de M. Mourad JAMMOUSSI pour le restant de son mandat.
- M. Chafik JELLOULI désigné au conseil d'administration du 28 février 2014, suite à la lettre de M. le Président Directeur Général de la Société Nationale de télécommunication du 4 février 2014, en qualité d'administrateur représentant cette Société, en remplacement de M. Omrane KAMMOUN, pour le restant de son mandat.
- M. Chokri MOADDEB HAMROUNI, désigné au conseil d'administration du 30 avril 2014, suite à la lettre de M. le Président Directeur Général du Groupe Chimique Tunisien, en qualité d'administrateur représentant ce Groupe, en remplacement de M. Habib JOUIROU, pour le restant de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ADWYA qui se tiendra en date du 05 juin 2014

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos 31 décembre 2013, approuve le dit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2013, approuve les états financiers de l'exercice 2013 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux articles 200 et suivant du code des sociétés commerciale et approuve ledit rapport et les conventions y mentionnées.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale prend acte du résultat dégagé au titre de l'exercice 2013 qui s'élève à 6.670.612 TND.

Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide l'affectation du résultat de l'exercice 2013 comme suit :

- o Bénéfice net au 31/12/2013: 6 670 612 TND
- o Reserve Spéciale pour Réinvestissement: (2 240 000) TND
- o Dividendes aux actionnaires (3 300 000) TND (0,250 TND par action)
- o Affectation au poste des réserves ordinaires (1 130 612) TND

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

Le conseil d'administration constatant que le mandat des administrateurs actuels arrive à expiration, propose de renouveler le mandat des administrateurs suivants, qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires, statuant sur l'exercice 2016 :

Cette résolution est adoptée à

SEPTIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil la somme globale brute de trente cinq mille dinars (35 000 DT) à titre de jetons de présence, pour l'exercice 2013.

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du comité permanent d'audit la somme globale brute de vingt mille Dinars (20 000 DT brut) à titre de rémunération pour l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, approuve le programme d'investissement complémentaire 2014 et autorise l'engagement d'une ligne de crédit à long et moyen terme de cinq millions de dinars pour financer les investissements prévus jusqu'au 31 Décembre 2015.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
-SOMOCER-**

Social : Menzel Siège Social : Menzel Hayet-5033 Monastir.

Projet de résolutions de la société Moderne de Céramique- SOMOCER à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2014.

Projet de la 1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 2^{ième} résolution :

Après lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée approuve le contenu du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 3^{ième} résolution :

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à 4 904 803,973 dinars.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 4^{ième} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2013 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2013	4 904 803,973
(+) Résultats reportés	2 248 715,768
Base de calcul de la réserve légale	7 153 519,741
(-) Réserves légales (5%)	357 675,987
Bénéfice	6 795 843,754
Affectation réserve spéciale pour réinvestissement exonéré	2 200 000,000
Bénéfice disponible	4 595 843,754
Dividende à distribuer (50 millimes /action)	1 441 594,000
Résultat à reporter	3 154 249,754

La date de mise en paiement des dividendes :.....

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Projet de la 5^{ème} résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, tel que prévu par l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les conventions réglementées qui y sont énumérées. Elle approuve aussi toutes les autres opérations conclues avec les parties liées telles que détaillées comme suit :

- 1- La vente à la société Abdennadher Bricolage Center-ABC- d'une marchandise pour une valeur de 4 036 158 Dinars TTC.
- 2- La vente à la société AB CORPORATION d'une marchandise pour une valeur de 16 884 Dinars TTC.
- 3- La vente à la société SOTEMAIL d'une marchandise pour une valeur de 5 746 313 Dinars TTC.
- 4- La vente à la société SOMOSAN d'une marchandise pour une valeur de 75 475 Dinars TTC.
- 5- La vente à la société SOMOCER NEGOCE d'une marchandise pour une valeur de 705 939 Dinars TTC.
- 6- L'achat des marchandises auprès de la société Abdennadher Bricolage Center pour une valeur de 1 191 Dinars TTC.
- 7- L'achat des marchandises auprès de la société SOTEMAIL pour une valeur de 1 792 061 Dinars TTC.
- 8- La constatation des produits relatifs au loyer de la boutique sise à la Pyramide du lac pour la société ABC et la salle sise à Menzel Hayet pour un montant de 32 977 Dinars TTC.
- 9- La constatation des produits relatifs au loyer du dépôt sis à Rades pour la société ABC pour un montant de 42 712 Dinars.
- 10- La constatation des produits relatifs au loyer de son siège social au profit de la société SOTEMAIL pour un montant de 1 200 Dinars TTC.
- 11- La souscription en 2013 à un billet de trésorerie émis par la société Ab Corporation d'un montant de 700 000 dinars.

Ces conventions ont été votées chacune à part. Les actionnaires intéressés n'ont pas pris part aux votes et le quorum a été recalculé en conséquence.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 6^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale fixe à Cent cinquante milles (150 000) dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2013 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 7^{ème} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Projet de la 8^{ième} résolution :

Après avoir constaté l'expiration du mandat des co-commissaires aux comptes, la société Cabinet Audit et Formation, CAF, membre de PriceWaterHouseCooper représentée par son associé M.Abderrahmen Fendri et la Compagnie Tunisienne des Experts Comptable, CETEC, représentée par M.Bacem Grati, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de

.....

Et ce, pour une période de trois années, 2014, 2015, 2016 prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 9^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est approuvée à

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGE**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
-SOMOCER-**

Social : Menzel Siège Social : Menzel Hayet-5033 Monastir.

Projet de résolutions de la société Moderne de Céramique- SOMOCER à soumettre à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2014.

Projet de la 1^{ière} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide que le capital social qui est actuellement de Vingt huit millions huit cent trente et un mille huit cent quatre vingt (28 831 880) dinars soit augmenté de deux millions trois cent trente sept mille sept cent vingt (2 337 720) dinars pour le porter ainsi à trente et un millions cent soixante neuf milles six cent (31 169 600) dinars, et ce, par la création et l'émission de deux millions trois cent trente sept mille sept cent vingt (2 337 720) actions nouvelles de Un (01) Dinar chacune à prélever des réserves suivantes :

- Deux millions deux cents milles (2 200 000) dinars par voie d'incorporation du compte « réserves spéciales pour réinvestissement exonéré » selon les dispositions de la loi N°93/120 du 27 Décembre 1993.
- Cent trente sept mille sept cent vingt (137 720) dinars par voie d'incorporation du compte « résultats reportés »

Cette résolution est adoptée

Projet de la 2^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide que les deux millions trois cent trente sept mille sept cent vingt (2 337 720) actions nouvelles soient attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison de trois (03) actions nouvelles pour trente sept (37) actions anciennes et seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du 1^{er} janvier 2014.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 3^{ième} résolution :

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation du capital, l'assemblée Générale décide de modifier, comme suit, l'article 6 des statuts.

Article 6 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de trente et un millions cent soixante neuf milles six cent (31 169 600) dinars. Il est divisé en trente et un millions cent soixante neuf milles six cent (31 169 600) actions de Un (01) Dinar chacune.

Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution est adoptée

- Suite -

Projet de la 4^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration représenté par son président, pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation du capital et constater la réalisation de cette augmentation.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 5^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2014**Première résolution** :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration et le rapport général du commissaire aux comptes, approuve les états financiers 2013, tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus, entier et sans réserve, aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales, prend acte et approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat d'exploitation	1.452.454,909
Régularisation du résultat d'exploitation	(265.027,118)
Sommes distribuables exercice en cours	1.187.427,791
Sommes distribuables exercice clos	210,880
Sommes distribuables	1.187.638,671
Dividendes	1.187.519,616
Report à nouveau	119,055

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2013 à **3,888 D** par action et d'affecter le reliquat soit 119,055 D au compte report à nouveau.

La date de mise en paiement est fixée au **21 mai 2014**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la distribution de jetons de présence à raison de 1.200 Dinars bruts par an et par poste d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal de la société ou à son mandataire tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV SECURITY

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2014

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2013, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion et prend acte du rapport général du Commissaire aux Comptes. Elle approuve également les états financiers de l'exercice 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, **la somme à distribuer par action s'élève à 0,409 DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 19 mai 2014.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présents à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

CAP OBLIG SICAV

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2014

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2013, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion et prend acte du rapport général du Commissaire aux Comptes. Elle approuve également les états financiers de l'exercice 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, **la somme à distribuer par action s'élève à 3,906 DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 19 mai 2014.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal ainsi que de toute expédition, copie ou extrait d'acte ou pièces y relatifs, tous pouvoirs à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
- SFBT -**

Siège social : 5, Boulevard de la Terre –Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 8 mai 2014, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **10 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, **par l'émission de 10 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi **de 80 000 000 de dinars à 90 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation **de 10 000 000 de dinars**, en prélevant ce montant du compte "réserves pour réinvestissements exonérés", sur la partie devenue disponible, et l'émission de **10 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour huit (8) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1^{er} janvier 2013**. Le capital sera ainsi porté de 80 000 000 de dinars à **90 000 000 de dinars**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2013**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **20 mai 2014**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2013, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **20 mai 2014**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **20 mai 2014**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **20 mai 2014**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collège réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

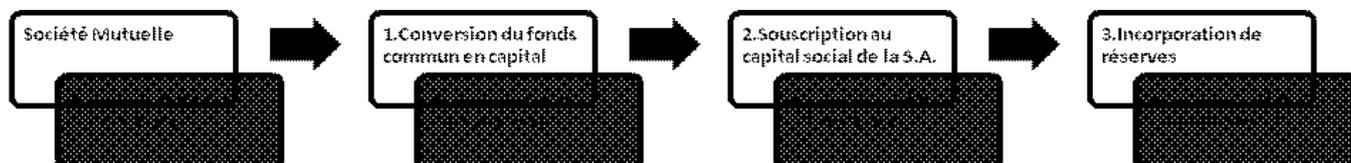
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN	Création d'actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT	SOCIETE ANONYME	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions

La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais***, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A : U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C : Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.

- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.

- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.

- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

- Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procèdera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquent, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

** Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

***La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>
--

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 19 MAI 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,786%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 005,292
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,285%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,349%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,412%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,492%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,556%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,604%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,684%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,714%	1 016,576
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,748%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,812%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,876%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,027%	999,358
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,158%	1 001,856
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,344%	882,551
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,398%	996,205
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,581%	1 032,753
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,364
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,072
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	769,273
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,483
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,139
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,482
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,418
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,445

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,891	149,929			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,213	13,217			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,360	1,361			
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,741	36,750			
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,936	49,947			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,076	153,077			
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	551,648	551,328			
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	111,472	110,948			
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,802	122,703			
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,926	117,885			
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,829	111,789			
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,703	86,808			
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	128,301	127,959			
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	93,250	93,280			
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	107,023	106,767			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 366,365	1 369,459			
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 252,458	2 255,230			
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,048	102,659			
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,975	102,107			
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,396	125,665			
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 200,036	1 200,870			
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	121,017	120,780			
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,458	15,445			
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 898,501	5 896,079			
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 210,072	5 196,343			
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 099,517	5 083,984			
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,161	2,163			
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,892	1,894			
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,060	1,063			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	105,767	105,800	
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,735	101,762	
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,475	103,506	
33 ATIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	104,233	104,245	
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,127	101,161	
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	108,222	108,249	
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,809	105,843	
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,691	100,719	
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,230	101,256	
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,631	106,660	
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,512	103,543	
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	105,762	101,889	
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	105,283	105,313	
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	108,229	108,263	
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,116	103,147	
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,399	104,425	
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,265	100,294	
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	106,055	106,086	
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	104,166	104,200	
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,946	104,977	
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,863	105,893	
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	104,086	104,120	
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,116	101,146	
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	106,027	106,053	
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,069	100,099	

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,294	10,297
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	104,211	104,239
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	101,439	101,464
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,748	102,825
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	66,531	66,374
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	142,401	143,084
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 422,648	1 429,005
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	107,681	107,825
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,100	106,272
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	81,382	81,521
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,845	16,436
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	255,208	254,778
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	32,878	32,829
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 312,949	2 313,138
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,913	74,916
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,070	56,060
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	98,851	98,970
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	108,822	109,023
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	96,659	96,771
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,280	11,279
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,121	12,125
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,400	15,417
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,264	14,269
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,143	12,155
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,708	10,719
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,553	10,553
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,777	10,777
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	121,981	122,116
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	123,369	123,301
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,804	10,862
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,670	102,624
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,929	19,938
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	75,252	75,086
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	77,795	77,694
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,688	98,698
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	89,402	89,678
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	95,970	96,372
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	100,870	100,873
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,645	9,627
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,644	8,629
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,322	94,929
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	94,745	95,557
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	127,003	127,309
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,551	10,588
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	120,008	121,039
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	119,884	120,288
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	101,266	99,389
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	98,128	98,199
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	181,414	181,251
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	165,151	165,213
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	145,933	145,875
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 494,862	9 485,996
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,853	18,838
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,862	129,734
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 473,068	1 479,044
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	102,569	102,778
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	86,197	86,635
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	113,628	114,500
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 539,978	8 592,452
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	8,922	8,911
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,616	8,722

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société Maghreb International Publicité « MIP ».

Dans le cadre du prospectus, la société « MIP » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Régulariser la nomination du Directeur Général Adjoint de la société, conformément à l'article 212 du code des sociétés commerciales ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné par les détenteurs d'actions MIP acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Créer un comité permanent d'audit, conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « MIP » se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « MIP », Monsieur Mehdi CHERIHA et Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA, détenant actuellement 99,97% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MIP » AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 25/02/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 4.398.937 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 3.250.000 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 34,8% du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou cinq institutionnels au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions MIP se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 4,7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 06/11/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIP, tenue le 08/11/2013, a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société MIP au marché alternatif et pour fixer les modalités de cette introduction.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3.250.000 dinars à 4.398.937 dinars et ce, par la création et l'émission de 1.148.937 actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 4,7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 3,7 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société MIP au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 1.531.916 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 34,82% du capital de la société, après augmentation, au prix de 4,7 dinars et ce, dans le cadre d'une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions portant sur :

- 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la société représentant 26,12% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- 382.979 actions anciennes à céder par des anciens actionnaires^(*), représentant 8,71% du capital après réalisation de ladite augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 382.979 quotités.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : MIP « Maghreb International Publicité ».

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 –2035–, Z.I Charguia I - Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable :

L'affichage publicitaire est régi par le décret n°2010-261 du 15 février 2010 tel que modifié par le décret n°2010-772 du 20 avril 2010 et le décret n°2012-408 du 17 mai 2012.

Date de constitution : 11/03/2004

Capital social : 3.250.000 dinars divisé en 3.250.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet :

La publicité commerciale, services et fabrication des moyens de communication publicitaire, affiches etc... en utilisant toute matière nécessaire en Tunisie et à l'Etranger; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **20/05/2014 au 05/06/2014 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société MIP, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 4,7 dinars.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société MIP, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société MIP exprimées dans le cadre de la présente Offre.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 20 005 0522399922163 71 ouvert auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, Agence Centre Urbain Nord, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions dont 382.979 actions anciennes à céder par des actionnaires actuels^(*) et 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital social réservée au public, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès de public de 34,82% après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014.

Le placement s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action ancienne et trois (3) actions nouvelles, portant sur un total de 382.979 quotités offertes, correspondant à 382.979 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A : 268.085 quotités offertes représentant 70% de l'OPF, soit 804.255 actions nouvelles et 268.085 actions anciennes, réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54.986 quotités, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

Catégorie B : 114.894 quotités offertes représentant 30% de l'OPF, soit 344.682 actions nouvelles et 114.894 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5.498 quotités, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandée et l'identité complète du demandeur :

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 53 quotités correspondant à 159 actions nouvelles et à 53 actions anciennes, ni supérieur à 5.498 quotités correspondant à 16.494 actions nouvelles et à 5.498 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni inférieur à 265 quotités correspondant à 795 actions nouvelles et 265 actions anciennes, ni supérieur à 54.986 quotités correspondant à 164.958 actions nouvelles et à 54.986 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisitions reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF	Montant total en dinars
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles			
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54 986 quotités.	268 085	268 085	804 255	24,38%	70%	5 039 998
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5 498 quotités.	114 894	114 894	344 682	10,45%	30%	2 160 007
Total	382 979	382 979	1 148 937	34,82%	100%	7 200 005

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

Pour la catégorie B : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 12/03/2014 aux actions anciennes de la société MIP le code ISIN TN0007660012.

La société MIP s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

L'article 1^{er} de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que *"Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par les premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à*

la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014”.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société MIP porte sur 34,82% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

11- Listing sponsor

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, a été désignée par la société « MIP » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de MIP sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société MIP doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Mehdi CHERIHA et M. Mohamed Hédi CHERIHA portant sur 6,94% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 250.000 dinars et 53.192 titres.

13- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société MIP se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0860 du 29 avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «MIP», de MCP-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER-**

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchagua Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Sami MENJOUR et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

SOTUVER S.A
BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice clos au 31 décembre	
		2013	2012
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		844 046	593 408
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(542 537)	(387 946)
Immobilisations incorporelles nettes	(B.1)	301 509	205 462
Immobilisations corporelles		89 795 799	80 004 772
- Amortissements des immobilisations corporelles		(39 555 633)	(33 264 811)
Immobilisations corporelles nettes	(B.1)	50 240 165	46 739 961
Immobilisations financières		990 462	600 822
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		(44 307)	(42 944)
Immobilisations financières nettes	(B.2)	946 155	557 877
Total des actifs immobilisés		51 487 830	47 503 300
Autres actifs non courants	(B.3)	394 770	481 312
Total des actifs non courants		51 882 600	47 984 612
Actifs courants			
Stocks		20 598 896	13 108 359
- Provisions pour dépréciation des stocks		(495 209)	(76 500)
Stocks nets	(B.4)	20 103 687	13 031 859
Clients et comptes rattachés		11 811 064	6 584 924
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(2 561 157)	(2 244 312)
Clients et comptes rattachés nets	(B.5)	9 249 907	4 340 612
Autres actifs courants		8 016 055	5 672 656
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(183 318)	(171 431)
Autres actifs courants nets	(B.6)	7 832 737	5 501 225
Placements et autres actifs financiers	(B.7)	-	2 500 000
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.8)	605 986	861 289
Total des actifs courants		37 792 317	26 234 985
Total des actifs		89 674 917	74 219 597

SOTUVER S.A

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice clos au 31 décembre	
		2013	2012
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		20 316 320	17 542 875
Réserves		9 811 077	7 705 150
Résultats reportés		3 305 981	4 942 722
Subvention d'investissement		4 190 271	1 833 420
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		37 623 650	32 024 167
Résultat de l'exercice		5 568 382	4 868 521
Réserve spéciale de réinvestissement		1 486 560	-
Résultat net affectable		4 081 822	-
Total des capitaux propres	(B.9)	43 192 032	36 892 689
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	(B.10)	10 732 166	13 003 825
Provisions pour risques et charges	(B.11)	257 169	214 184
Total des passifs non courants		10 989 335	13 218 009
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.12)	7 744 614	8 640 168
Autres passifs courants	(B.13)	3 542 333	2 623 596
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.14)	24 206 602	12 845 135
Total des passifs courants		35 493 550	24 108 899
Total des passifs		46 482 885	37 326 909
Total des capitaux propres et des passifs		89 674 917	74 219 597

SOTUVER S.A

Etat de résultat

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2013	2012
Produits d'exploitation			
Revenus	(R.1)	40 538 123	28 415 163
Autres produits d'exploitation	(R.2)	1 380 333	1 843 816
Total des produits d'exploitation		41 918 456	30 258 978
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		5 050 098	(199 166)
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(22 117 326)	(11 851 064)
Charges de personnel	(R.4)	(5 192 182)	(4 701 010)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(7 681 082)	(4 340 234)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(4 329 113)	(3 101 401)
Total des charges d'exploitation		(34 269 604)	(24 192 876)
Résultat d'exploitation		7 648 852	6 066 102
Charges financières nettes	(R.7)	(2 464 385)	(866 583)
Produits des placements	(R.8)	48 136	42 772
Autres gains ordinaires	(R.9)	420 711	135 144
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(73 570)	(482 417)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		5 579 743	4 895 018
Impôt sur les bénéfices		(11 361)	(26 496)
Résultat des activités ordinaires après impôt		5 568 382	4 868 521
Eléments extraordinaires (gains/pertes)		-	-
Résultat net de l'exercice		5 568 382	4 868 521

SOTUVER
Etat des flux de trésorerie
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2013	2012
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		5 568 382	4 868 521
Ajustements pour			
* Amortissements et provisions	F.1	7 681 082	4 076 054
* Reprises sur provisions	F.2	(52 478)	-
* Variation des:			
- Stock	F.3	(7 490 537)	(1 477 829)
- Créances clients	F.3	(5 226 139)	1 534 989
- Autres actifs	F.3	(2 343 400)	(2 473 516)
- Fournisseurs et autres dettes	F.4	(31 685)	7 867 265
* Autres ajustements:			
- Résorption subvention d'investissement		(1 211 287)	(881 494)
- Plus ou moins-values de cession		(43 400)	(95 386)
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'exploitation		(3 149 462)	13 418 604
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(10 203 981)	(24 942 063)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.5	43 400	118 752
Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		(389 641)	(500)
Décaissement affectés à acquisition des autres actifs non courants		(86 294)	-
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		(10 636 516)	(24 823 811)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		267 320	631 625
Prime d'émission		1 603 920	4 895 094
Encaissement sur fonds social		10 065	9 912
Encaissements provenant des emprunts		-	9 270 000
Remboursements d'emprunts		(1 593 408)	(2 132 391)
Distributions de dividendes		(3 508 575)	(3 158 125)
Encaissements provenant des subventions d'investissement		3 568 138	140 588
Encaissements provenant des crédits de financement		6 314 004	-
Intérêts courus		4 297	-
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		6 665 761	9 656 703
Variation de trésorerie		(7 120 217)	(1 748 504)
Trésorerie au début de l'exercice		(360 114)	1 388 390
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F.6	(7 480 331)	(360 114)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « SOTUVER SA » est une société anonyme, ayant un capital de 20 316 320 dinars Tunisiens.

La société « SOTUVER SA » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

II. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE:

L'année 2013 a été marquée par le démarrage d'une cinquième ligne de production le 22 mai 2013 pour une valeur totale de 7 070 059 dinars.

III. REFERENTIEL COMPTABLE

III.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le système comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

- Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par SOTUVER S.A. sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants:

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

- Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs :

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- Charges reportées

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement et sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date d'entrée en production.

- Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

Les subventions accordées en 2013 totalisent un montant de 3 568 138 DT dont 1 143 676 DT ne sont pas encore encaissées.

- Prise en compte des revenus

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par SOTUVER S.A à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsque elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis de la SOTUVER sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des états théoriques au 31 décembre 2013.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinar Tunisien)

IV.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 31 décembre 2013 comme suit:

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2012	Acquisitions 2013	Cessions/ Transferts 2013	Valeurs brutes au 31/12/2013	Amortissements Cumulés au 31/12/2012	Dotations 2013	Extournes 2013	Amortissements Cumulés au 31/12/2013	Valeurs comptables nettes au 31/12/2013
Investissements, Recherches et développements	701	-	-	701	292	47	-	339	362
Licences	103 810	-	-	103 810	94 887	3 474	-	98 361	5 449
Logiciels	488 897	159 169	91 469	739 535	292 768	151 069	-	443 837	295 698
Immobilisations incorporelles	593 408	159 169	91 469	844 046	387 946	154 590	-	542 537	301 509
Terrains	1 315 574	-	-	1 315 574	-	-	-	-	1 315 574
Constructions	15 913 658	380 768	2 205 078	18 499 504	4 338 571	572 548	-	4 911 119	13 588 385
Equipements de bureau	385 186	9 092	-	394 278	220 376	27 269	-	247 645	146 633
Installations techniques	2 328 137	153 714	84 540	2 566 391	1 289 434	265 527	-	1 554 961	1 011 430
Matériel de sécurité	117 374	16 881	-	134 255	8 545	10 184	-	18 729	115 526
Matériel de transport	521 062	187 082	(162 317)	545 827	344 373	90 495	(162 317)	272 552	273 275
Matériel Industriel	55 999 271	9 342 847	-	65 342 118	26 550 297	5 422 665	-	31 972 962	33 369 156
Matériel Informatique	594 743	63 833	-	658 576	452 871	37 489	-	490 361	168 215
Outillage Industriel	279 556	59 720	-	339 276	60 344	26 961	-	87 304	251 972
Immobilisations corporelles en cours	2 550 212	-	(2 550 212)	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	80 004 772	10 213 937	(422 911)	89 795 799	33 264 811	6 453 138	(162 317)	39 555 633	50 240 165
Total Immobilisations corporelles et incorporelles	80 598 180	10 373 106	(331 442)	90 639 845	33 652 758	6 607 728	(162 317)	40 098 170	50 541 674

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2013 à 946 155 DT contre 557 877 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	Valeurs brutes au 31/12/2013	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2013	Valeurs nettes au 31/12/2012	Variations en DT	Variation en %
Dépôts et cautionnements	787 232	-	787 232	397 592	389 641	98%
Titres de participations	203 230	(44 307)	158 923	160 286	(1 363)	(1)%
Total	990 462	(44 307)	946 155	557 877	388 278	70%

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2013 à 394 770 DT contre 481 312 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2012	Capitalisations 2013	Résorptions 2013	31/12/2013	Variations en DT	Variations en %
Frais préliminaires liés au projet	481 312	86 294	(172 837)	394 770	(86 542)	(18)%
Total	481 312	86 294	(172 837)	394 770	(86 542)	(18)%

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2013 à 20 103 687 DT contre 13 031 859 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation en DT	Variation en %
Produits finis	10 005 004	4 954 906	5 050 098	102%
Moules	3 441 799	2 550 537	891 263	35%
Matières consommables	2 718 029	2 398 292	319 737	13%
Matières premières	2 504 967	2 108 255	396 712	19%
Palettes	1 078 334	632 963	445 371	70%
Emballages	850 762	463 406	387 356	84%
Total brut	20 598 896	13 108 359	7 490 537	57%
Provision pour dépréciation des stocks	(495 209)	(76 500)	(418 708)	547%
Stock net	20 103 687	13 031 859	7 071 828	54%

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2013 à 9 249 907 DT contre 4 340 612 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation en DT	Variation en %
Clients d'exploitation	9 144 163	3 622 032	5 522 131	152%
Clients douteux et impayés	2 666 900	2 238 265	428 635	19%
Clients effets à recevoir	-	724 627	(724 627)	(100)%
Total brut	11 811 064	6 584 924	5 226 139	79%
Provisions pour dépréciation des créances	(2 561 157)	(2 244 312)	(316 845)	14%
Clients et comptes rattachés nets	9 249 907	4 340 612	4 909 294	113%

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2013 à 7 832 737 DT contre 5 501 225 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation en DT	Variation en %
Etat et collectivités publiques	6 658 672	4 607 863	2 062 170	45%
Fournisseurs débiteurs	542 275	336 710	205 566	61%
Personnel et comptes rattachés	436 375	435 494	880	0%
Comptes de régularisation actifs	353 069	263 549	89 520	34%
Débiteurs divers	25 664	29 040	(3 375)	(12)%
Total brut	8 016 055	5 672 656	2 354 761	42%
Provision pour dépréciation	(183 318)	(171 431)	(11 887)	7%
Autres actifs courants nets	7 832 737	5 501 225	2 342 874	43%

B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent au 31 décembre 2013 un solde nul contre 2 500 000 DT au 31 décembre 2012 qui correspondait à des placements à court terme auprès de la BIAT.

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2013 à 605 986 DT contre 861 289 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation DT	Variation en %
Valeurs à l'encaissement	463 362	164 564	298 798	182%
Banques	133 558	693 148	(559 591)	(81)%
Caisse	9 067	3 577	5 490	153%
Total	605 986	861 289	(255 303)	(30)%

B.9. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2013 une valeur de 43 192 032 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit:

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserve s pour fond social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Autres réserves	Subvention inscrite au résultat	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2012 avant affectation	17 542 875	1 263 250	537 982	4 942 722	1 833 420	200 000	-	-	5 703 918	4 868 521	36 892 689
Résultat reportés				869 384						(869 384)	-
Distribution des dividendes										(3 508 575)	(3 508 575)
Réserves légales		490 562								(490 562)	-
Fond social											-
Actions propres											-
Réserves de réinvestissement											-
Subvention accordée											-
Amortissement de la subvention											-
Augmentation du capital											-
Capitaux propres au 31/12/2012 après affectation	17 542 875	1 753 812	537 982	5 812 106	1 833 420	200 000	-	-	5 703 918	-	33 384 114
Résultat de l'exercice 2013										5 568 382	5 568 382
Résultat reportés				(2 506 125)							(2 506 125)
Augmentation du capital par incorporation des réserves	2 506 125										2 506 125
Augmentation du capital en numéraire	267 320										267 320
Distribution des dividendes											-
Réserves légales											-
Fond social			11 445								11 445
Actions propres											-
Réserves de réinvestissement											-
Subvention accordée					3 568 138						3 568 138
Amortissement de la subvention					(1 211 287)						(1 211 287)
Prime d'émission									1 603 920		1 603 920
Capitaux propres au 31/12/2013	20 316 320	1 753 812	549 427	3 305 981	4 190 271	200 000	-	-	7 307 838	5 568 382	43 192 032

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2013, la somme de 18 136 013 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde en DT
Réserves légales	1 753 812
Primes d'émission	7 307 838
Autres réserves	200 000
Résultats reportés 2012 et antérieurs	3 305 981
Résultat 2013 ^(*)	5 568 382
Total Résultats reportés	18 136 013

^(*)Ce montant ne tient pas compte de la distribution des dividendes prévue au titre du même exercice.

Par ailleurs, les subventions d'investissement nettes s'élèvent au 31 décembre 2013 à 4 190 271 DT contre 1 833 420 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeurs brutes au 31/12/2013	Résorptions 2013	Valeurs nettes au 31/12/2013	Valeurs nettes au 31/12/2012	Variations en DT	Variations en %
Subvention M A N	6 655 279	(3 541 068)	3 114 211	669 699	2 444 512	365%
Subvention A P I	5 921 052	(4 986 040)	935 012	931 532	3 480	0%
Subvention ITP	95 654	(33 053)	62 601	72 167	-9 565	(13)%
Subvention FNME	326 303	(247 856)	78 447	160 023	-81 576	(51)%
Total	12 998 288	(8 808 017)	4 190 271	1 833 420	2 356 851	129%

B.10. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2013 à 10 732 166 DT contre 13 003 825 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Emprunt	31/12/2013	31/12/2012	Variation DT	Variation en %
Emprunt UBCI	7 113 118	8 138 537	(1 025 418)	(13)%
Emprunt BIAT	3 619 048	4 468 963	(849 916)	(19)%
Emprunt ATTIJARI	-	396 325	(396 325)	(100)%
Total	10 732 166	13 003 825	(2 271 659)	(17)%

B.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à 257 169 DT contre 214 184 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation DT	Variation en %
Provisions pour départ à la retraite	154 983	143 940	11 043	8%
Provisions pour autres risques	81 420	-	81 420	100%
Provisions pour litiges	20 766	70 245	(49 478)	-70%
Total	257 169	214 184	42 985	20%

B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre à 7 744 614 DT contre 8 640 168 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation DT	Variation en %
Fournisseurs d'exploitation	5 649 349	5 697 877	(48 528)	(1)%
Fournisseurs effets à payer	1 565 203	1 212 248	352 955	29%
Fournisseurs d'immobilisation	292 399	1 502 303	(1 209 905)	(81)%
Fournisseurs, factures non parvenues	150 687	140 764	9 923	7%
Retenues de garantie	86 976	86 976	-	0%
Total	7 744 614	8 640 168	(895 554)	-10%

B.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2013 à 3 542 333 DT contre 2 623 596 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation DT	Variation en %
Clients créditeurs	132 461	143 660	(11 198)	(8)%
Personnel et comptes rattachés	1 004 834	1 080 190	(75 356)	(7)%
Personnel UGTT	5 400	4 984	416	8%
Assurance Groupe	4 707	3 617	1 089	30%
Rémunération due	4 601	2 247	2 354	105%
Personnel, cession divers	1 790	2 851	(1 061)	(37)%
Dettes pour congés payés	547 356	491 708	55 649	11%
Autres charges à payer	440 980	574 784	(133 803)	(23)%
Etat et comptes rattachés	209 473	290 661	(81 188)	(28)%
État retenues à la source	153 947	258 234	(104 287)	(40)%
État, FOPROLOS, TFP	14 836	9 258	5 578	60%
État, FODEC	32 310	18 431	13 880	75%
État, droit de timbre	283	126	157	125%
TCL	8 097	4 612	3 485	76%
Créditeurs divers	299 703	280 267	19 436	7%
Jetons de présence	8 650	8 650	-	0%
Dividendes	5 186	4 494	692	15%
C.N.S.S.	285 554	266 740	18 814	7%
Assurances	313	383	(70)	(18)%
Charges à payer	1 895 862	828 819	1 067 043	129%
Total	3 542 333	2 623 596	918 738	35%

B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2013 à 24 206 602 DT contre 12 845 135 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation DT	Variation en %
Crédit de financement	4 875 000	2 205 000	2 670 000	121%
Crédit financement Stock	1 545 000	1 075 000	470 000	44%
Crédit financement Export	1 730 000	1 130 000	600 000	53%
Crédit de gestion	1 600 000	-	1 600 000	100%
Emprunt à moins d'un an	2 495 351	1 817 100	678 251	37%
ATTIJARI BANK	620 017	877 736	(257 719)	-29%
BIAT	849 916	440 946	408 970	93%
UBCI	1 025 418	498 418	527 000	106%
Financement en devise	8 669 766	5 025 762	3 644 004	73%
Intérêts courus sur crédits	80 167	75 870	4 297	6%
ATTIJARI BANK	8 287	-	8 287	100%
UBCI	71 880	75 870	(3 990)	-5%
Banques	8 086 317	3 721 403	4 364 914	117%
ATTIJARI BANK	1 188 328	990 386	197 941	20%
B.N.A	1 317	6 478	(5 161)	-80%
B.I.A.T	3 313 477	2 065 006	1 248 472	60%
AMEN BANK	548 808	219 099	329 709	150%
A T B	2 066 174	6 768	2 059 406	30427%
S T B	1 676	1 215	461	38%
UBCI	963 356	429 269	534 087	124%
BTEI	3 181	3 181	-	0%
Total	24 206 602	12 845 135	16 408 930	128%

IV.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 40 538 123 DT au cours de l'exercice 2013 contre 28 415 163 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	2013	2012	Variation en DT	Variation en %
Chiffre d'affaires Export	22 952 756	12 324 306	10 628 450	86%
Chiffre d'affaires Local	17 585 367	16 090 857	1 494 510	9%
Total	40 538 123	28 415 163	12 122 960	43%

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1 380 333 DT au cours de l'exercice 2013 contre 1 843 816 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	2013	2012	Variation en DT	Variation en %
Résorption subvention d'investissement	1 211 287	881 494	329 793	37%
Autres Produits Locaux	110 053	690 481	(580 428)	(84)%
Reprises sur Provisions	52 478	227 586	(175 108)	(77)%
Produits liés à des exercices antérieurs	6 305	-	6 305	100%
Transferts de charges	211	21 692	(21 481)	(99)%
Subventions d'exploitation	-	22 562	(22 562)	(100)%
Total	1 380 333	1 843 816	(463 482)	(25)%

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 22 117 326 DT au cours de l'exercice 2013 contre 11 851 064 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	2013	2012	Variation en DT	Variation en %
<i>Matières premières</i>	8 524 039	4 183 545	4 340 494	104%
Stock initial	2 108 255	1 282 255	826 001	64%
Achats 2013	8 920 751	5 018 286	3 902 466	78%
Stock final	(2 504 967)	(2 116 996)	(387 972)	18%
<i>Matières consommables</i>	3 075 482	2 037 903	1 037 579	51%
Stock initial	4 948 829	4 168 746	780 084	19%
Achats 2013	3 955 459	2 817 986	1 137 473	40%
Stock final	(5 828 807)	(4 948 829)	(879 978)	18%
<i>Emballages</i>	1 855 720	1 350 971	504 749	37%
Stock initial	463 406	589 447	(126 041)	-21%
Achats 2013	2 243 075	1 224 930	1 018 145	83%
Stock final	(850 762)	(463 406)	(387 356)	84%
<i>Palettes</i>	886 476	334 929	551 547	165%
Stock initial	632 963	436 011	196 952	45%
Achats 2013	1 331 847	531 880	799 967	150%
Stock final	(1 078 334)	(632 963)	(445 371)	70%
<i>Energie</i>	7 775 610	3 943 717	3 831 892	97%
Eau	32 817	22 337	10 480	47%
Gaz	5 142 760	2 611 652	2 531 108	97%
Electricité	2 600 033	1 309 728	1 290 305	99%
Total	22 117 326	11 851 064	10 266 262	87%

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 5 192 182 DT au cours de l'exercice 2013 contre 4 701 010 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	2013	2012	Variation en DT	Variation en %
Salaires & Appointements	4 426 695	3 998 512	428 183	11%
Charges Patronales	765 487	702 498	62 989	9%
Total	5 192 182	4 701 010	491 171	10%

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 7 681 082 DT au cours de l'exercice 2013 contre 4 340 234 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	2013	2012	Variation en DT	Variation en %
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 780 566	4 316 146	2 464 420	57%
Provisions pour dépréciation des stocks	418 708	24 088	394 620	1638%
Provisions pour dépréciation des créances	331 732	-	331 732	100%
Provisions pour risques et charges	148 712	-	148 712	100%
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	1 363	-	1 363	100%
Total	7 681 082	4 340 234	3 340 848	77%

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 4 329 113 DT au cours de l'exercice 2013 contre 3 101 401 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	2013	2012	Variation en DT	Variation en %
Honoraires	1 406 395	997 575	408 821	41%
Entretiens et réparations	611 663	323 275	288 388	47%
Transport	487 570	462 536	25 034	5%
Assistance	461 526	316 164	145 362	31%
Locations	289 276	220 467	68 809	24%
Réceptions et missions	258 050	216 095	41 955	16%
Autres charges	182 902	149 974	32 928	22%
Sous-traitance	170 548	101 194	69 354	41%
Assurances	149 355	66 109	83 246	56%
Impôts et taxes	147 388	131 354	16 034	11%
Frais bancaires	123 219	82 098	41 122	33%
Télécommunications	41 220	34 560	6 661	16%
Total	4 329 113	3 101 401	1 227 713	40%

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 2 464 385 DT au cours de l'exercice 2013 contre 866 583 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	2013	2012	Variation en DT	Variation en %
Intérêts des emprunts	781 016	296 702	484 314	62%
Différence de change	616 145	152 345	463 800	75%
Intérêts des comptes courants	555 628	170 680	384 948	69%
Intérêts Opérations de financement	365 992	109 407	256 585	70%
Frais d'escompte	145 604	137 449	8 155	6%
Total	2 464 385	866 583	1 597 802	184%

R.8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à 48 136 DT au cours de l'exercice 2013 contre 42 772 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	2013	2012	Variation en DT	Variation en %
Revenus des valeurs mobilières	48 136	-	48 136	100%
Revenus des autres créances	-	42 772	(42 772)	(100)%
Total	48 136	42 772	5 364	13%

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 420 711 DT au cours de l'exercice 2013 contre 135 144 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	2013	2012	Variation en DT	Variation en %
Produits liés à des exercices antérieurs	326 705	-	326 705	100%
Profit exceptionnel	50 606	286	50 321	99%
Plus-value sur cession actif	43 400	134 858	-91 458	(211)%
Total	420 711	135 144	285 567	211%

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 73 570 DT au cours de l'exercice 2013 contre 482 417 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	2013	2012	Variation en DT	Variation en %
Achats liées à des exercices antérieurs	65 516	475 900	(410 384)	(626)%
Pertes exceptionnelles	8 054	6 517	1 538	19%
Total	73 570	482 417	(408 846)	(85)%

IV.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Libellé	Montant en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 780 566
Provisions pour dépréciation des stocks	418 708
Provisions pour dépréciation des clients	331 732
Provisions pour risques et charges	148 712
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	1 363
Total	7 681 082

F.2. Reprises sur provisions

Libellé	Montant en DT
Reprises sur provisions pour litiges	52 478
Total	52 478

F.3. Variation des actifs

Libellé	Solde au 31/12/2013 (a)	Solde au 31/12/2012 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	20 598 896	13 108 359	(7 490 537)
Créances clients	11 811 064	6 584 924	(5 226 139)
Autres actifs	8 016 055	5 672 656	(2 343 400)
Total	40 426 015	25 365 940	(15 060 076)

F.4. Variation des passifs

Libellé	Solde au 31/12/2013 (a)	Solde au 31/12/2012 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs et autres dettes	11 232 079	11 263 764	(31 685)
Total	11 232 079	11 263 764	(31 685)

F.5. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Montant en DT
Décaissements affectés à l' acquisition d'immobilisations corporelles	(9 953 343)
Décaissements affectés à l' acquisition d'immobilisations incorporelles	(250 638)
Total	(10 203 981)

F.6. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Montants en DT
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	43 400
Total	43 400

F.7.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	Solde au 31/12/2013
Valeurs à l'encaissement	463 362
Caisse	9 067
Comptes courants bancaires débiteurs	133 558
ATTIJARI BANK	42 010
B.N.A	452
B.I.A.T	65 184
AMEN BANK	1 573
A T B	14 152
BH	5 432
UBCI	4 755
Comptes courants bancaires créditeurs	(8 086 317)
ATTIJARI BANK	(1 188 328)
B.N.A	(1 317)
B.I.A.T	(3 313 477)
AMEN BANK	(548 808)
A T B	(2 066 174)
S T B	(1 676)
UBCI	(963 356)
BTEI	(3 181)
Total	(7 480 331)

V. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société SOTUVER S.A se détaillent comme suit :

V.1. Engagements donnés

A- Hypothèques et nantissements :

La société SOTUVER SA a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI et ATTIJARI BANK :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels.

La totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du dit Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières,

outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le dit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

B- Crédits :

Banque	Montant Crédit	Principal restant dû	Intérêts restants
BIAT 1	2 000 000	468 963	15 958
ATT B	4 000 000	396 325	7 423
UBCI 1	2 540 000	1 784 048	188 190
UBCI 2	1 220 050	1 084 489	166 443
UBCI 3	5 270 000	5 270 000	774 984
BIAT 2	4 000 000	4 000 000	744 604
TOTAL	19 030 050	13 003 825	1 897 602

C- Effets escomptés non échus :

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31/12/2013 à 2 599 690 DT et se détaillent comme suit :

Banque	Montant
AB	240 231
ATB	434 320
ATT B	768 983
BIAT	233 162
UBCI	922 994
Total	2 599 690

VI. Notes sur les parties liées

1. Transactions avec les parties liées

✓ Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

- a. Courant l'exercice 2013, la société « Hôtel Le Pacha », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations pour un montant global TTC de 5 695 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 24 mars 2014.
- b. Courant l'exercice 2013, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 345 607 DT. Le solde au 31 décembre 2013 s'élève à 313 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 24 mars 2014.
- c. Courant l'exercice 2013, la société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière un montant global TTC de 95 179 DT relatif à la fourniture de matériaux de construction. Le solde au 31 décembre 2013 s'élève à 130 960 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 24 mars 2014.
- d. Courant l'exercice 2013, la société « SOTUVER SA » a établi une note de débit à la société « CETRAM » au titre de divers achats relatifs à la construction d'un nouveau magasin pour un montant de 199 526 DT totalement réglé en 2013. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 24 mars 2014.
- e. Courant l'exercice 2013, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et autres consommables pour un montant global de 777 955 DT. Le solde au 31 décembre 2013 s'élève à 73 617 DT. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 24 mars 2014.

2. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 28Avril 2008. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 8 000 DT et d'une prime annuelle nette de 24 000 DT.

Le Conseil d'administration du 30 Mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle du Directeur Général et de transférer la prime annuelle à son compte assurance vie.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, les charges annexes à la voiture et un téléphone.

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 03Avril 2009. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 3 000 DT et d'une prime annuelle nette de 10 000 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, les charges annexes à la voiture et un téléphone.

- Les obligations et engagements de la société SOTUVER SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2013	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2013
Avantages à court terme	134 858	0	81 189	11 500
Dettes provisionnées pour Congés à payer	11 770	99 989	4 317	19 601
Indemnités de départ à la retraite	0	0	504	2 591
Total	146 628	99 989	86 010	33 692

3. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 Juin 2013 à un montant global de 30 000 DT.
- La somme allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 Juin 2013 à un montant global de 15 000 DT.

VII. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 24 mars 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales du 08 avril 2014 pour AMC Ernst & Young et du 03 juin 2011 pour GSAUDIT&ADVISORY, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société «SOTUVER S.A» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «SOTUVER S.A», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 43 192 032 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5 568 382 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « SOTUVER SA », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 09 mai 2014

Les commissaires aux comptes

**AMC ERNST& YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

**GSAUDIT&ADVISORY
Sami MENJOUR**

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A.,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

1. Courant l'exercice 2013, la société « Hôtel Le Pacha », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations pour un montant global TTC de 5 695 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 24 mars 2014.
2. Courant l'exercice 2013, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 345 607 DT. Le solde au 31 décembre 2013 s'élève à 313 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 24 mars 2014.
3. Courant l'exercice 2013, la société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière un montant global TTC de 95 179 DT relatif à la fourniture de matériaux de construction. Le solde au 31 décembre 2013 s'élève à 130 960 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 24 mars 2014.
4. Courant l'exercice 2013, la société « SOTUVER SA » a établi une note de débit à la société « CETRAM » au titre de divers achats relatifs à la construction d'un nouveau magasin pour un montant de 199 526 DT totalement réglé en 2013. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 24 mars 2014.

5. Courant l'exercice 2013, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et autres consommables pour un montant global de 777 955 DT. Le solde au 31 décembre 2013 s'élève à 73 617DT. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 24 mars 2014.

II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 28 Avril 2008. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 8 000 DT et d'une prime annuelle nette de 24 000 DT.

Le Conseil d'Administration du 30 Mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle du Directeur Général et de transférer la prime annuelle à son compte assurance vie.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et un téléphone.

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 03 Avril 2009. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 3 000 DT et d'une prime annuelle nette de 10 000 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et un téléphone.

2. Les obligations et engagements de la société SOTUVER SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2013	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2013
Avantages à court terme	134 858	-	81 189	11 500
Charges pour congés payés	11 770	99 989	4 317	19 601
Indemnité de départ à la retraite	-	-	504	2 591
Total	146 628	99 989	86 010	33 692

III. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 Juin 2013 à un montant global de 30 000 DT.
- La somme allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 Juin 2013 à un montant global de 15 000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 09 mai 2014

Les commissaires aux comptes

**AMC ERNST& YOUNG
GSAUDIT&ADVISORY
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

**HLB
Sami MENJOUR**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF et Mr Naoufel AMRI.

Société TPR SA
Bilan au 31/12/2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 décembre	
		2013	2012
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		584 758	584 758
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(465 458)	(421 644)
Immobilisations incorporelles nettes	B1	119 301	163 115
Immobilisations corporelles		47 869 555	45 923 840
- Amortissements des immobilisations corporelles		(26 870 242)	(23 792 543)
Immobilisations corporelles nettes	B2	20 999 313	22 131 297
Immobilisations financières		19 759 830	16 520 353
- Provisions sur immobilisations financières		(342 931)	(301 747)
Immobilisations financières nettes	B3	19 416 899	16 218 606
Total des actifs immobilisés		40 535 513	38 513 017
Total des actifs non courants		40 535 513	38 513 017
Actifs courants			
Stocks		31 829 491	30 608 887
- Provisions sur stocks		-	-
Stocks nets	B4	31 829 491	30 608 887
Clients et comptes rattachés		25 358 772	22 801 024
- Provisions sur comptes clients		(7 049 093)	(6 212 889)
Clients et comptes rattachés nets	B5	18 309 680	16 588 135
Autres actifs courants		1 409 570	3 455 424
-Provision sur comptes d'actifs		(318 930)	(897 306)
Autres actifs courants nets	B6	1 090 640	2 558 118
Placements et autres actifs financiers	B7	31 449 108	30 921 973
Liquidités et équivalents de liquidités	B8	1 427 019	2 709 583
Total des actifs courants		84 105 938	83 386 695
Total des actifs		124 641 451	121 899 713

Société TPR SA
Bilan au 31/12/2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 décembre	
		2013	2012
Capitaux propres			
Capital social		45 000 000	44 000 000
Réserves		5 109 300	4 909 300
Autres capitaux propres		1 360 129	520 712
Résultats reportés		12 790 023	11 246 709
Réserve à régime spécial		2 699 900	1 700 000
Prime d'émission		15 360 000	15 360 000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		82 319 352	77 736 721
Résultat de l'exercice avant investissement		14 764 830	13 423 214
Réserve spéciale de réinvestissement		-	1 000 000
Réserve à régime spécial		1 800 000	999 900
Résultat net distribuable		12 964 830	11 423 314
Total des capitaux propres avant affectation	B9	97 084 181	91 159 935
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	B10	810 617	841 026
Total des passifs non courants		810 617	841 026
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B11	13 340 514	12 704 936
Autres passifs courants	B12	2 495 203	1 891 968
Concours bancaires et autres passifs financiers	B13	10 910 935	15 301 847
Total des passifs courants		26 746 652	29 898 752
Total des passifs		27 557 269	30 739 778
Total des capitaux propres et des passifs		124 641 451	121 899 713

Société TPR SA
Etat de Résultat au 31/12/2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 décembre	
		2013	2012
Produits d'exploitation			
Revenus	R1	97 316 296	81 867 294
Autres produits d'exploitation	R2	566 105	243 076
Total des produits d'exploitation		97 882 401	82 110 370
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et encours	R3	(487 108)	(1 970 179)
Achats marchandises consommées	R4	(52 109 017)	(44 091 764)
Achats d'approvisionnements consommés	R5	(11 066 080)	(7 495 537)
Charges de personnel	R6	(7 080 408)	(5 042 803)
Dotations aux amortissements et aux provisions	R7	(4 067 600)	(3 861 488)
Autres charges d'exploitation	R8	(4 621 144)	(5 571 872)
Total des charges d'exploitation		(79 431 357)	(68 033 643)
Résultat d'exploitation		18 451 044	14 076 726
Charges financières nettes	R9	(1 914 545)	(1 674 199)
Produits des placements	R10	2 085 809	1 787 238
Autres gains ordinaires	R11	96 773	2 249 872
Autres pertes ordinaires	R12	(215 170)	(27 220)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		18 503 912	16 412 418
Impôt sur les bénéfices	R13	(3 739 082)	(2 989 204)
Résultat des activités ordinaires après impôt		14 764 830	13 423 214
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		14 764 830	13 423 214

TPR SA
Etat de flux de trésorerie au 31/12/2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

DESIGNATIONS	Notes	31/12/2013	31/12/2012
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'EXPLOITATION			
Résultat net		14 764 830	13 423 213
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions	F1	4 067 600	3 861 488
Variation des stocks	F2	(1 220 604)	(2 746 439)
Variation créances clients	F3	(2 557 748)	(988 010)
Variation autres actifs	F4	2 045 854	303 502
Variation fournisseurs et autres dettes	F5	1 238 813	4 385 473
Résorption subvention d'investissement	F6	(413 612)	(208 992)
Plus ou moins-value de cession	F7	34 780	(2 207 000)
Charges d'intérêts sur emprunts		-	-
Produits Financiers		(519 100)	(489 658)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		17 440 812	15 333 577
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements affectés à l'acquisition d' immobilisations Corporelles et incorporelles	F8	(1 973 415)	(1 898 075)
Encaissements provenant des cession immobilisation corporelles et incorporelles	F9	12 400	2 560 738
Encaissements provenant des subventions d'investissement	F10	1 253 029	-
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	F11	(3 720 160)	(4 779 354)
Encaissements provenant des immobilisations Financières	F12	325 682	204 613
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(4 102 463)	(3 912 078)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions	F13	(9 680 000)	(9 240 000)
Encaissement sur emprunts	F14	31 483 545	31 041 240
Remboursement d'emprunts	F15	(35 203 642)	(28 640 000)
Encaissements provenant des placements	F16	62 450 000	72 600 000
Décaissements affectés à l'acquisition des placements	F17	(63 000 000)	(80 022 986)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(13 950 096)	(14 261 746)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents des liquidités		-	-
VARIATION DE TRESORERIE		(611 748)	(2 840 247)
Trésorerie au début de l'exercice	F18	(288 623)	2 551 623
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F18	(900 370)	(288 623)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

I PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » SA est une filiale du groupe BAYAHI. Son capital social s'est élevé avant son introduction en bourse en 2007 à 25 000 000 DT détenu à concurrence de 58,5 % par la société CFI. Après son introduction en bourse, son capital s'est élevé à 29 800 000 DT puis à 32 000 000 DT le 31 décembre 2008. Une augmentation de capital pour un montant de 4 000 000 DT a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mai 2009. Une autre augmentation de 1 000 000 DT a été effectuée sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 Mai 2010. Une augmentation de 5 00 000 DT a été effectuée sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Mai 2011 pour ramener le capital social à 42 000 000 DT. Une autre augmentation qui a eu lieu en date du 4 Juin 2012 a porté le capital social à 44 000 000 DT. La dernière augmentation en date effectuée le 6 juin 2013 a porté le capital à 45 000 000 DT.

Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce, l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits. Outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché Européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.

II RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS :

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence

- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

IV UNITÉ MONÉTAIRE

Les comptes de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A. sont libellés en Dinars Tunisiens.

V EXERCICE SOCIAL

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

VI PRINCIPES & METHODES COMPTABLES ADOPTÉS

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations de la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de l'opération.

Les taux d'amortissements utilisés se détaillent comme suit :

Désignation	Taux
Construction usines et dépôts	5%
Construction locaux administratifs	2%
Matériel Industriel	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Concessions de marques brevets et licences	20%
Logiciels	33%

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des prêts consentis et dont les délais d'exigibilité sont supérieurs à une année ainsi que des titres de participation détenus par la société.

Stocks

Les stocks sont valorisés comme suit :

- Les billets importées sont valorisées sur la base d'un coût moyen pondéré annuel.
- Les billets achetées localement sont valorisées au coût moyen pondéré annuel.
- Le déchet de source interne généré par les différentes unités de production (essentiellement des profilés) est valorisé au coût moyen pondéré annuel des déchets externes.
- Le coût de production de chaque unité est égal à la somme des coûts des consommables et des coûts de transformations moins la valeur des déchets générés par cette unité.

Clients et comptes rattachés

Les créances de la société libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées en Dinar Tunisien en utilisant le cours du jour de l'opération.

A la date de clôture, les créances de la société, libellées en monnaie étrangère, sont évaluées en utilisant le cours de change en vigueur à cette date.

Les différences de change, résultant de cette actualisation, qu'elles constituent une perte ou un gain, sont imputées au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

Capitaux propres

La rubrique des capitaux propres comporte le capital social, les réserves, la part de la subvention d'investissement non incorporée au résultat ainsi que le résultat de l'exercice.

Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes libellées en monnaie étrangère sont initialement comptabilisées en utilisant le cours du jour de l'opération.

A la date de clôture, les dettes libellées en monnaie étrangère sont actualisées au cours de change en vigueur à cette date.

Les différences de change qui résultent de cette actualisation sont portées en résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

VII NOTES DETAILLEES SUR LES ETATS FINANCIERS

Les tableaux et informations qui figurent dans ces notes sont libellés, sauf indication contraire, en Dinar Tunisien (TND).

VII.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2013 à 119 300 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur Brute Comptable				Amortissements				VCN au 31/12/2013
	Valeur au 31/12/2012	Acquisitions 2013	Cession / Reclassement 2013	Valeur au 31/12/2013	Amortissements au 31/12/2012	Régularisations amortissements antérieurs	Dotations aux amortissements au 31/12/2013	Amortissements au 31/12/2013	
Logiciels	394 172	-	-	394 172	339 558	-	34 814	374 372	19 800
Marques , Brevets , licences	10 587	-	-	10 587	10 587	-	-	10 587	-
Fonds de commerce	180 000	-	-	180 000	71 500	-	9 000	80 500	99 500
Total	584 758	-	-	584 758	421 644	-	43 814	465 458	119 300

B.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2013 à 20 999 313 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Valeurs Brutes</u>				<u>Amortissements</u>				<u>VCN au 31/12/2013</u>
	<u>VB au 31/12/2012</u>	<u>Acquisitions 2013</u>	<u>Cessions / Reclassement 2013</u>	<u>VB au 31/12/2013</u>	<u>Amortissements au 31/12/2012</u>	<u>Régularisations amortissements antérieurs</u>	<u>Dotations 2013</u>	<u>Amortissements au 31/12/2013</u>	
Terrains	1 500 038	-	-	1 500 038	-	-	-	-	1 500 038
Constructions	3 770 086	48 490	-	3 818 576	2 243 605	-	106 736	2 350 342	1 468 234
AAI Construction	28 030	-	-	28 030	19 080	-	1 330	20 411	7 620
Matériels Industriels	30 747 218	1 075 152	3 254 047	35 076 418	17 725 935	-	2 579 689	20 305 625	14 770 793
Outillages Industriels	647 631	54 731	-	702 362	197 683	-	59 244	256 927	445 436
AAI Matériels industriels et Outillages	394 387	-	-	394 387	380 122	-	4 339	384 461	9 926
Matériels de Transport	1 291 156	119 940	(27 700)	1 383 396	1 072 356	(27 700)	95 189	1 139 845	243 551
Matériels Engin de Levage	590 646	33 000	-	623 646	391 341	-	61 425	452 766	170 880
AAI Divers	981 092	29 284	-	1 010 376	488 862	-	63 137	552 000	458 376
Matériels de Bureau	435 093	10 543	-	445 636	366 761	-	16 230	382 991	62 644
Matériels Informatique	962 806	35 482	-	998 288	735 352	-	53 362	788 714	209 574
Magasin vertical	1 210 111	-	-	1 210 111	171 444	-	64 717	236 161	973 949
Encours	3 365 545	566 793	(3 254 047)	678 291	-	-	-	-	678 291
Total des Immobilisations	45 923 840	1 973 415	(27 700)	47 869 555	23 792 543	(27 700)	3 105 398	26 870 242	20 999 313

B.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31/12/2013 à 19 416 899 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/13	31/12/12	Variation
Titres TECI	4 000	4 000	-
Titres GIC	37 700	37 700	-
Titres BNS	10 000	10 000	-
Titres STB	16 429	16 429	-
Titres BS	5 595	5 595	-
Titres TPR TRADE	499 000	499 000	-
Titres STE MAGHRIBINE DE FABRICATION (Lybie)	-	155 000	(155 000)
Titres CFI SICAR	990 000	990 000	-
Titres LLOYD	500	500	-
S.M.U	75 000	75 000	-
PROFAL MAGHREB	7 315 751	7 315 751	-
ALUFOND	2 995 000	2 995 000	-
LAVAAL INTERNATIONAL	872 235	872 235	-
ALUCOLOR	999 900	-	999 900
METECNAL	2 295 000	-	2 295 000
Versement restant à effectuer	-	(108 235)	108 235
Total titres de participations	16 116 110	12 867 975	3 248 135
Autres immobilisations Financières (Fonds Gérés CFI SICAR)	3 200 000	3 200 000	-
Prêt au Personnel	422 120	430 777	(8 658)
Dépôts et cautionnements	21 600	21 600	-
Total Immobilisations Financières Brutes	19 759 830	16 520 353	3 239 477
Provisions sur Titres	342 931	301 747	41 185
Immobilisation Financières Nettes	19 416 899	16 218 606	3 198 293

Les titres en portefeuille au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	Nombre d'action au 31/12/2013	Valeur Brute	Provision cumulée au 31/12/2012	Provision 2013	Reprise sur provisions 2013	Provision cumulée au 31/12/2013
TECI	80	4 000	4 000	-	-	4 000
GIC	377	37 700	37 700	-	-	37 700
BNS	1 000	10 000	-	-	-	-
STB	603	16 429	11 682	-	-	11 682
BS	262	5 595	1 057	-	-	1 057
TPR TRADE	4 990	499 000	-	-	-	-
STE MAGHREBINE DE FABRICATION DE L'ALU (Lybie)	-	-	46 765	-	(46 765)	-
CFI SICAR	9 900	990 000	196 671	87 950	-	284 621
LLOYD	750	500	-	-	-	-
S.M.U	100	75 000	3 871	-	-	3 871
PROFAL MAGHREB	36 000	7 315 751	-	-	-	-
ALUFOND	29 950	2 995 000	-	-	-	-
LAVAAL international	450	872 235	-	-	-	-
ALUCOLOR	9 999	999 900	-	-	-	-
METCNAL	10 000	2 295 000	-	-	-	-
Total	104 461	16 116 110	301 747	87 950	(46 765)	342 931

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2013 à 31 829 491 DT contre 30 608 887 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Matières premières et consommables	17 806 617	20 617 144	(2 810 527)
Stock transit	6 364 712	3 146 034	3 218 677
Produits finis	3 613 191	3 526 010	87 181
Stock filières	2 384 537	1 921 317	463 220
Produits encours	824 093	1 398 382	(574 289)
Travaux encours	836 342	-	836 342
Total stocks bruts	31 829 491	30 608 887	1 220 604
Provisions pour dépréciation de stocks	-	-	-
Stocks nets	31 829 491	30 608 887	1 220 604

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2013 à 18 309 680 DT contre 16 588 135 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Clients étrangers	7 232 104	5 659 927	1 572 176
Clients locaux	5 918 672	4 120 569	1 798 103
Clients locaux effets à recevoir	2 221 339	3 609 358	(1 388 019)
Chèques remis à l'encaissement	3 140 017	3 122 118	17 899
Clients douteux étrangers	3 058 935	2 536 864	522 071
Clients douteux locaux	2 023 649	1 982 602	41 047
Clients contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients contentieux locaux	869 534	875 064	(5 530)
Total clients bruts	25 358 772	22 801 024	2 557 748
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(7 049 093)	(6 212 889)	(836 204)
Total clients nets	18 309 680	16 588 135	1 721 544

Les provisions pour dépréciation des créances-clients se détaillent comme suit :

Désignation	Solde Brut 31/12/2013	Provision 2013	Total Net
Clients locaux	5 918 672	-	5 918 672
Clients Etrangers	7 232 104	-	7 232 104
Clients Douteux locaux	2 023 649	2 024 149	(500)
Clients Douteux étrangers	3 058 935	3 058 935	-
Clients Contentieux locaux	869 534	870 491	(957)
Clients Contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients locaux effets à recevoir	2 221 339	200 995	2 020 344
Chèques remis à l'encaissement	3 140 017	-	3 140 017
Total 2013	25 358 772	7 049 093	18 309 680

Désignation	Solde Brut 31/12/2012	Provision 2012	Total Net
Clients locaux	4 120 569	-	4 120 569
Clients Etrangers	5 659 927	-	5 659 927
Clients Douteux locaux	1 982 602	1 983 102	(500)
Clients Douteux étrangers	2 536 864	2 536 864	-
Clients Contentieux locaux	875 064	597 405	277 659
Clients Contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients locaux effets à recevoir	3 609 358	200 995	3 408 362
Clients étrangers effets à recevoir	-	-	-
Chèques remis à l'encaissement	3 122 118	-	3 122 118
Total 2012	22 801 024	6 212 889	16 588 135

B.6. Comptes de régularisations et autres actifs courants

Les comptes de régularisations et autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1 090 640 DT contre 2 558 118 DT au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Etats et collectivités publiques	751 821	252 413	499 408
Avances fournisseurs	177 862	177 862	-
Autres comptes débiteurs divers	69 955	2 808 300	(2 738 345)
Charges constatées d'avance	88 427	161 381	(72 954)
Sociétés du groupe	127 507	54 388	73 119
Personnel	193 998	1 080	192 918
Total Brut	1 409 570	3 455 424	(2 045 854)
Provisions pour dépréciations / Débiteurs Divers	(318 930)	(897 306)	578 377
Total Net	1 090 640	2 558 118	(1 467 477)

B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2013 à 31 449 108 DT contre 30 921 973 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Placements billets de trésorerie	31 100 000	30 550 000	550 000
Autres placements courants et créances assimilées	349 108	371 973	(22 865)
Total	31 449 108	30 921 973	527 135

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1 427 019 DT contre 2 709 583 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Banques	1 423 035	2 706 992	(1 283 957)
Caisse	3 984	2 590	1 393
Total	1 427 019	2 709 583	(1 282 564)

B.9. Capitaux propres

Le tableau suivant retrace les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2013 :

Désignation	Capital	Prime d'émission	Réserve Légale	Réserves à régime spécial	Fond Social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Amortissements des subventions	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31/12/10 avant affectation	37 000 000	15 360 000	3 600 000		709 300	9 906 192	2 314 027	(1 367 300)	14 956 840	82 479 059
Réserves Légales			100 000						(100 000)	-
Résultats Reportés	592 265					606 840			(1 199 105)	-
Dividendes distribués									(9 250 000)	(9 250 000)
Réserves spéciales de réinvestissement	4 407 735								(4 407 735)	-
Subventions d'investissement										-
Amortissements de la subvention								(217 023)		(217 023)
Résultat au 31/12/2011									14 173 676	14 173 676
Solde au 31/12/2011 avant affectation	42 000 000	15 360 000	3 700 000	-	709 300	10 513 032	2 314 027	(1 584 323)	14 173 676	87 185 712
Réserves Légales			500 000						(500 000)	-
Résultats Reportés						733 676			(733 676)	-
Dividendes distribués									(9 240 000)	(9 240 000)
Réserves spéciales de réinvestissement	2 000 000								(2 000 000)	-
Subventions d'investissement										-
Amortissements de la subvention								(208 993)		(208 993)
Résultat au 31/12/2012									13 423 214	13 423 214
Réserves à régime spécial				1 700 000					(1 700 000)	-
Solde au 31/12/2012 avant affectation	44 000 000	15 360 000	4 200 000	1 700 000	709 300	11 246 707	2 314 027	(1 793 315)	13 423 214	91 159 935
Réserves Légales			200 000						(200 000)	-
Résultats Reportés						1 543 315			(1 543 315)	-
Dividendes distribués									(9 680 000)	(9 680 000)
Réserves spéciales de réinvestissement	1 000 000								(1 000 000)	-
Subventions d'investissement							1 253 029			1 253 029
Amortissements de la subvention								(413 612)		(413 612)
Résultat au 2013									14 764 830	14 764 830
Réserves à régime spécial				999 900					(999 900)	-
Solde au 31/12/2013 avant affectation	45 000 000	15 360 000	4 400 000	2 699 900	709 300	12 790 023	3 567 056	(2 206 927)	14 764 828	97 084 181

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2013, la somme de 50 724 053 DT et se détaillent comme suit :

Prime d'émission	15 360 000 TND
Réserve Légale	4 400 000 TND
Réserve à régime spécial	2 699 900 TND
Réserve pour fonds social	709 300 TND
Résultats reportés	12 790 023 TND
Résultat de l'exercice 2013	14 764 830 TND ⁽¹⁾
Total	50 724 053 TND

(1) Ce montant ne tient pas compte de la distribution des dividendes prévue au titre du même exercice.

B.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à 810 617 DT contre 841 026 DT au 31 décembre 2012.

B.11. Fournisseurs et Comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2013 à 13 340 514 DT contre 12 704 936 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Fournisseurs étrangers	2 834 202	4 348 413	(1 514 211)
Fournisseurs- effet à payer	2 123 468	3 442 962	(1 319 494)
Fournisseurs locaux	1 496 834	1 557 262	(60 428)
Conversion fournisseurs étrangers	133 887	-	133 887
Fournisseurs factures non parvenues	6 752 123	3 356 299	3 395 824
Total	13 340 514	12 704 936	635 578

B.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 2 495 203 DT au 31 décembre 2013 contre 1 891 968 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
États et collectivités publiques (P)	1 204 366	785 253	419 114
Sécurité Sociale	486 624	352 257	134 367
Produit constatés d'avance	387 874	300 440	87 434
Autres comptes créditeurs	73 196	81 526	(8 330)
Personnel (P)	262 075	202 155	59 920
Sociétés du groupe (P)	36 573	76 709	(40 136)
Charges à payer	44 496	93 629	(49 133)
Total	2 495 203	1 891 968	603 235

B.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 10 910 935 DT au 31 décembre 2013 contre 15 301 847 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Emprunts à moins d'un an	8 583 545	12 303 642	(3 720 096)
Banques créditrices	2 327 390	2 998 206	(670 816)
Total	10 910 935	15 301 847	(4 390 912)

VII.2. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

R.1. Revenus

Les revenus de l'exercice 2013 s'élèvent à 97 316 296 DT contre 81 867 294 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	2013	2012	Variation
Chiffres d'affaires local	72 975 981	60 572 898	12 403 083
Chiffres d'affaires export	24 340 315	21 294 396	3 045 918
Total	97 316 296	81 867 294	15 449 002

R.2. Autres Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2013 s'élèvent à 566 105 DT contre 243 076 au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	2013	2012	Variation
Résorption subvention d'investissement	413 612	208 992	204 620
Loyer	152 493	34 084	118 410
Total	566 105	243 076	323 030

R.3. Variation des stocks des produits finis

La variation des stocks des produits finis et encours de l'exercice 2013 s'élève à 487 108 DT contre 1 970 179 DT au cours de 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012	Variation
Variation de stocks de produits finis	(87 181)	1 222 191	(1 309 372)
Variation des encours	574 289	747 988	(173 699)
Total	487 108	1 970 179	(1 483 071)

R.4. Achats de marchandises consommées

Les achats de marchandises consommées de l'exercice 2013 s'élèvent à 52 109 017 DT contre 44 091 764 au cours de 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	2013	2012	Variation
Achats matières premières	45 147 376	41 132 289	4 015 087
Achats de marchandises	8 669 354	7 676 094	993 260
Variation des stocks matières premières et en cours	(1 707 712)	(4 716 619)	3 008 907
Total	52 109 017	44 091 764	8 017 253

R.5. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés de l'exercice 2013 s'élèvent à 11 066 080 DT contre 7 495 537 au cours de 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	2013	2012	Variation
Achats stockés - Autres approvisionnements.	9 150 249	5 990 507	3 159 742
Achats non stockés de matières	1 915 831	1 505 030	410 801
Total	11 066 080	7 495 537	3 570 543

R.6. Charges de Personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2013 s'élèvent à 7 080 408 DT contre 5 042 803 DT au cours de 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	2013	2012	Variation
Charges salariales	5 959 157	4 231 118	1 728 039
Charges patronales	985 491	693 807	291 684
Cotisations assurance groupe	135 760	117 878	17 882
Total	7 080 408	5 042 803	2 037 605

R.7. Dotation aux Amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2013 s'élèvent à 4 067 600 DT contre 3 861 488 au cours de 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	2013	2012	Variation
Dotations aux amortissements des Immobilisations	3 149 213	2 896 678	252 535
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	906 478	784 368	122 110
Dotations aux provisions pour risques et charges	119 455	135 720	(16 265)
Reprises sur provisions	(130 736)	(225 184)	94 448
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes actifs	23 190	269 907	(246 716)
Total	4 067 600	3 861 488	206 112

R.8. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2013 s'élèvent à 4 621 144 DT contre 5 571 872 au cours de 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	2013	2012	Variation
Autres services extérieurs	3 516 340	4 562 817	(1 046 477)
Services extérieurs	815 602	764 035	51 567
Impôts et taxes et versements assimilées	289 203	245 021	44 182
Total	4 621 144	5 571 872	(950 728)

R.9. Charges Financières Nettes

Les charges financières de l'exercice 2013 s'élèvent à 1 914 545 DT contre 1 674 199 DT au cours de 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	2013	2012	Variation
Charges financières	2 778 406	2 198 732	579 674
Revenus sur autres créances	(25 493)	(52 687)	27 194
Gains de change	(838 367)	(471 846)	(366 521)
Total	1 914 545	1 674 199	240 347

R.10. Produits de Placements

Les produits de placement de l'exercice 2013 s'élèvent à 2 085 809 DT contre 1 787 238 DT au cours de 2012. Ils sont générés principalement par les placements des liquidités disponibles en billets de trésorerie.

R.11. Autres Gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2013 s'élèvent à 96 773 DT contre 2 249 872 DT au cours de 2012 et se présentent comme suit :

Désignation	2013	2012	Variation
Produits divers ordinaires	96 773	2 249 872	(2 153 099)
Total	96 773	2 249 872	(2 153 099)

R.12. Autres Pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2013 s'élèvent à 215 170 DT contre 27 220 DT au cours de 2012 et se présentent comme suit :

Désignation	2013	2012	Variation
Charges diverses ordinaires	215 170	27 220	187 950
Total	215 170	27 220	187 950

R.13. Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2013 s'élève à 3 739 082 DT contre 2 989 204 DT au cours de 2012.

VII.3. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX

F1- Amortissements et provisions

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements des Immobilisations	3 149 213	2 896 678
Dotations aux provisions	1 049 123	1 189 994
Reprises sur provisions	(130 736)	(225 184)
TOTAL	4 067 600	3 861 488

F2- Variation des stocks

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	flux au 31/12/2013	flux au 31/12/2012
Matières premières et consommables.	17 806 617	20 617 144	17 754 457	2 810 527	(2 862 687)
Stock Transit	6 364 712	3 146 034	1 836 154	(3 218 677)	(1 309 881)
Stock filières	2 384 537	1 921 317	1 377 265	(463 220)	(544 052)
Produits en cours	824 093	1 398 382	2 146 370	574 289	747 988
Produits finis	3 613 191	3 526 010	4 748 202	(87 181)	1 222 191
Travaux en cours	836 342	-	-	(836 342)	-
TOTAL	31 829 491	30 608 887	27 862 448	(1 220 604)	(2 746 439)

F3- Variation des créances

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	flux au 31/12/2013	flux au 31/12/2012
Clients et comptes rattachés	25 358 772	22 801 024	21 813 015	(2 557 748)	(988 010)
TOTAL	25 358 772	22 801 024	21 813 015	(2 557 748)	(988 010)

F4- Variation autres actifs

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	flux au 31/12/2013	flux au 31/12/2012
Personnel	193 998	1 080	2 063	(192 918)	983
Groupe	127 507	54 388	224 786	(73 119)	170 398
Etats et collectivités publiques	751 821	252 413	2 248 264	(499 408)	1 995 851
Autres comptes D.C.D	69 955	2 808 300	1 074 227	2 738 345	(1 734 073)
Produits à recevoir	88 427	161 381	147 505	72 954	(13 876)
charges constatées d'avance	177 862	177 862	62 081	-	(115 781)
Fournisseurs - Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Remboursement frais médicaux	-	-	-	-	-
Total Brut Autres Actifs Courants	1 409 570	3 455 424	3 758 926	2 045 854	303 502

F5- Variation fournisseurs et autres Dettes

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	flux au 31/12/2013	flux au 31/12/2012
Fournisseurs d'exploitation	13 340 014	12 704 936	9 183 801	635 078	3 521 135
Autres Passifs	2 495 278	1 891 968	1 027 630	603 310	864 338
Total	15 835 292	14 596 904	10 211 431	1 238 388	4 385 473

F6- Résorptions des subventions

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Résorption des subventions /équipements	(413 612)	(208 992)
Total	(413 612)	(208 992)

F7- Plus-value de cession :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Produits nets sur cession matériel industriel	34 780	(2 207 000)
Total	34 780	(2 207 000)

F8- Décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles:

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Construction	(48 490)	-
Matériels Industriels	(179 458)	(310 386)
Matériel Presse injection	(894 157)	(651 325)
Outillages industriels	(54 731)	(220 701)
Matériels Informatiques	(35 482)	(30 386)
Logiciel	-	(34 476)
Matériels de Transport et engin de levage	(152 940)	(238 069)
Agencement et Aménagement	(29 284)	(269 323)
MMB	(10 543)	(13 167)
Magasin vertical	-	(84 223)
Immobilisations encours	(568 331)	(46 019)
Total	(1 973 415)	(1 898 075)

F9- Encaissements provenant des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Encaissement provenant des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	12 400	2 560 738
Total	12 400	2 560 738

F10- Encaissements provenant des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Encaissement provenant des subventions / investissements	1 253 029	-
Total	1 253 029	-

F11- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(3 294 900)	(4 623 444)
Prêts , Dépôt et cautionnement	(425 260)	(155 911)
Total	(3 720 160)	(4 779 354)

F12- Encaissements sur cession d'immobilisations financières :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Remboursement /Prêts accordés aux personnels	325 682	204 613
Total	325 682	204 613

F13- Dividendes et d'autres distributions:

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes	(9 680 000)	(9 240 000)
Total	(9 680 000)	(9 240 000)

F14- Encaissements sur emprunts :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Financement de Stock	31 483 545	31 041 240
Encaissement emprunts	31 483 545	31 041 240

F15 -Remboursements des emprunts:

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Financement de stock	(35 203 642)	(28 640 000)
Remboursement emprunt	(35 203 642)	(28 640 000)

F16- Encaissements provenant des placements :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Encaissement provenant des placements	62 450 000	72 600 000
Total	62 450 000	72 600 000

F17- Décaissements affectés à l'acquisition des placements :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Décaissement pour acquisition des placements	(63 000 000)	(80 050 000)
Décaissement / placement à court terme	-	27 014
Total	(63 000 000)	(80 022 986)

F18- Liquidités et équivalents de liquidités relatifs aux flux :

- Liquidité à la fin de l'exercice 2013

Désignation	31/12/2013
Caisse	3 984
Banque	1 423 035
Banque (Découvert Bancaire)	(2 327 390)
Liquidité à la fin de l'exercice 2013	(900 370)

- Liquidité au début de l'exercice 2013

Désignation	31/12/2012
Caisse	2 590
Banque	2 706 992
Banque (Découvert Bancaire)	(2 998 206)
Liquidité au début de l'exercice 2013	(288 623)

VII.4. Notes sur les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

	Valeur Totale	Tirés	Dirigeants	Entreprises liées	Actionnaires	Provisions
Engagements donnés:						
Garantie réelle			-	-	-	-
-Hypothèque	23 972 262	ATB-AMEN BANK	-	-	-	-
c) Effets escomptés non échus	15 009 476	ABC-AB-ATB-BIAT-UBCI	-	-	-	-
d) engagement par signature	-		-	-	-	-
d) Garanties données	122 402		-	-	-	-
Total	39 104 140		-	-	-	-
	-		-	-	-	-
Engagements reçus	-		-	-	-	-
- Cautions	410 726		-	-	-	-
Total	410 726		-	-	-	-
			-	-	-	-
3 - Engagements réciproques			-	-	-	-
- Crédit documentaire			-	-	-	-
Total	-		-	-	-	-

VII.5. Notes sur les parties liées

La société a facturé aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2013 des loyers qui se détaillent comme suit :

Société du groupe	Solde au 31/12/2013	Loyer TTC
CETRAM	-	3 841
INDINVEST	-	1 801
STE MONTFLEURY	-	2 401
TUNIS.PARK.SERVICE	77 788	10 001
CFI	-	1 441
INOV	-	1 801
TEC SOL	-	6 001
CFI SICAR	-	2 001
MAGASIN GENERAL	49 719	118 406
TPR TRADE	-	4 801
Total	127 507	152 493

La société a conclu des opérations avec les sociétés du groupe détaillées comme suit :

Société	Transaction 2013	Solde au 31/12/2013	Nature de l'opération
SPEIA	617 027	-	Travaux de sous-traitance
TPR TRADE	6 523 946	28 920	Achat accessoires
LLOYD	306 053	73 195	Frais d'assurance
CETRAM	561 797	-	Travaux de construction
Hôtel Kheireddine Pacha	118 320	-	Frais de restauration et hébergement
ALUFOND	1 934 565	(80 442)	Transformation des déchets en billettes d'aluminium
LAVAAL INTERNATIONAL	311 000	(87 488)	Vente à l'export

La société a souscrit courant l'année 2013, des billets de trésorerie pour un montant global de 31 100 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés du groupe et qui se détaillent comme suit:

- La société CFI pour un montant de 22 000 000 DT.
- La société SPI MONTFLEURY pour un montant de 3 550 000 DT
- La société CFI SICAR pour un montant de 2 000 000 DT.
- La société INDINVEST pour un montant de 2 000 000 DT.
- La société TPS pour un montant de 1 350 000 DT .
- La société ALUFOND pour un montant de 200 000 DT

Prêteur	Banque	Société Bénéficiaire	Montant
TPR	ATB	CFI	2 200 000
TPR	ATB	CFI	1 500 000
TPR	ATB	CFI	3 200 000
TPR	ATB	CFI	2 000 000
TPR	ATB	CFI	5 000 000
TPR	ATB	CFI	300 000
TPR	ATB	CFI	6 200 000
TPR	AMEN BANK	CFI	1 600 000
TPR	ATB	CFI SICAR	2 000 000
TPR	ATB	INDINVEST	2 000 000
TPR	ATB	SPI MONTFLEURY	2 000 000
TPR	ATB	SPI MONTFLEURY	1 200 000
TPR	ATB	SPI MONTFLEURY	350 000
TPR	ATB	TPS	500 000
TPR	ATB	TPS	400 000
TPR	ATB	TPS	450 000
TPR	ATB	ALUFOND	200 000
Total			31 100 000

La société a reconduit la conventions de gestion de fonds de capital-risque qui a été conclue entre TPR et CFI SICAR et selon lesquelles la TPR met à la disposition de la CFI SICAR la somme de 1 500 000 DT en 2007 et 1 700 000 DT en 2011.

Les obligations et engagements de la société «Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A» envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2013, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Président Directeur Général		Administrateurs		Comité d'Audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	178 554	-	50 000	50 000	15 000	15 000

VII.6. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.
Rapport Général des commissaires aux comptes
États financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 Mai 2011, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 97 084 181 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 14 764 830 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises Tunisiennes, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 Mai 2014
Les co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF

Naoufel AMRI

Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.
Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 Décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Votre Conseil d'Administration en date du 28 Avril 2014 a autorisé la facturation aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2013 des loyers qui se détaillent comme suit :

Société du groupe	Solde au 31/12/2013	Montant TTC
CETRAM	-	3 841
INDINVEST	-	1 801
STE MONTFLEURY	-	2 401
TUNIS.PARK.SERVICE	77 788	10 001
CFI	-	1 441
INOV	-	1 801
TEC SOL	-	6 001
CFI SICAR	-	2 001
MAGASIN GENERAL	49 719	118 406
TPR TRADE	-	4 801
Total	127 507	152 493

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

- La société a souscrit courant l'année 2013, des billets de trésorerie pour un montant global de 31 100 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés du groupe et qui se détaillent comme suit:
 - La société CFI pour un montant de 22 000 000 DT.
 - La société SPI MONTFLEURY pour un montant de 3 550 000 DT
 - La société CFI SICAR pour un montant de 2 000 000DT.
 - La société INDINVEST pour un montant de 2000 000DT.
 - La société TPS pour un montant de 1 350 000DT .
 - La société ALUFOND pour un montant de 200 000DT

- La société a conclu des opérations avec les sociétés du groupe détaillées comme suit :

Société	Transaction 2013	Solde au 31/12/2013	Nature de l'opération
SPEIA	617 027	-	Travaux de sous-traitance
TPR TRADE	6 523 946	28 920	Achat accessoires
LLOYD	306 053	73 195	Frais d'assurance
CETRAM	561 797	-	Travaux de construction
Hôtel Kheireddine Pacha	118 320	-	Frais de restauration et hébergement
ALUFOND	1 934 565	(80 442)	Transformation des déchets en billettes d'aluminium
LAVAAL INTERNATIONAL	311 000	(87 488)	Vente à l'export

- La société a reconduit la convention de gestion de fonds de capital risque qui a été conclue entre TPR et CFI SICAR et selon laquelle la TPR a mis à la disposition de la CFI SICAR la somme de 1 500 000DT en 2007 et 1 700 000 DT en 2011.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération annuelle nette du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 mai 2011 pour un montant de 130 000 DT. Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une ligne téléphonique.
2. Les obligations et engagements de la société «Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A» envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	178 554	-

IV. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 6 Juin 2013 à un montant global de 50 000 DT.
- La somme allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 6 Juin 2013 à un montant global de 15 000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 Mai 2014

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

Naoufel AMRI

FCP- KOUNOUZ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DES ACTIFS ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP KOUNOUZ » tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2013, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les emplois du "FCP KOUNOUZ " dans les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 Décembre 2013, 23,535% de son actif net à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la proportion de 20% prévue par l'article 2 du Décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que complété par les textes subséquents.

Les emplois du Fonds commun de placement « FCP KOUNOUZ» dans les placements constitués par les actions New Body Line et UIB ont atteint respectivement, au 31 décembre 2013, 10,957% et 10,167 % de son actif net à cette même date constituant ainsi des dépassements par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A notre avis, et en dehors de l'observation citée au niveau du paragraphe précédent, les états financiers annuels du Fonds commun de placement « FCP KOUNOUZ », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion de l'exercice. Ces informations ainsi que leur concordance avec les états financiers de l'exercice n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Tunis, le 16 mai 2014

Le commissaire aux comptes

Adnène ZGHIDI

BILAN FCP KOUNOUZ

Arrêté au 31-12-2013

(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Portefeuille titres	3.1	537 466,162	1 098 992,682
Actions cotées et droits rattachés		352 625,817	642 067,177
Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
Emprunts d'Etat et valeurs assimilées		153 730,645	456 925,505
Autres valeurs (OPC)		31 109,700	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	164 109,466	314 433,073
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		164 109,466	314 433,073
Créances d'exploitation	3.5	-0,030	0,000
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		701 575,598	1 413 425,755
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.6	1 780,933	4 084,444
Autres créditeurs divers	3.7	2 496,161	3 284,575
TOTAL PASSIF		4 277,094	7 369,019
<u>ACTIF NET</u>		697 298,504	1 406 056,736
Capital	3.8	678 011,375	1 380 180,113
Sommes distribuables	3.11	19 287,129	25 876,623
Sommes distribuables de l'exercice		19 287,129	25 876,623
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
<u>ACTIF NET</u>		697 298,504	1 406 056,736
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		701 575,598	1 413 425,755

ETAT DE RESULTAT DE FCP KOUNOUZ

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille titres	3.2	34 951,359	51 681,289
Dividendes Actions cotées		14 594,800	13 351,200
Dividendes OPCVM		5 619,000	3 916,640
Revenus des obligations		0,000	0,056
Revenus des emprunts d'Etat		14 737,559	34 413,393
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	2 300,785	10 970,065
Revenus des Bons de Trésor		0,000	0,000
Revenus des Billets de Trésorerie		0,000	5 206,516
Revenus des Certificat de dépôt		0,000	0,000
Revenus des Dépôts à Terme		0,000	4 240,011
Revenus des comptes à vue		2 300,785	1 523,538
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		37 252,144	62 651,354
Charges de gestion des placements	3.9	9 595,098	21 815,129
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		27 657,046	40 836,225
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.10	3 209,516	4 119,504
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		24 447,530	36 716,721
Régularisation du résultat d'exploitation		-5 160,401	-10 840,098
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.11	19 287,129	25 876,623(*)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 160,401	10 840,098
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres		-2 452,194	-167 584,828
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-104 749,654	-9 010,212
Frais de négociation		-3 807,646	-3 900,618
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-86 561,964	-143 778,937

(*) Retraité pour les besoins de la comparabilité

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE FCP KOUNOUZ

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Unité : en DT)

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-86 561,964	-143 778,937
a - Résultat d'exploitation	24 447,530	36 716,721
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 452,194	-167 584,828
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-104 749,654	-9 010,212
d - Frais de négociation de titres	-3 807,646	-3 900,618
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-622 196,268	-1 511 719,103
a- Souscriptions	0,000	33 579,286
- Capital	0,000	22 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	11 105,788
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	173,498
- Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	622 196,268	1 545 298,389
- Capital	453 900,000	1 036 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	163 135,867	497 584,793
- Régularisation des sommes distribuables	5 160,401	11 013,596
- Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	-708 758,232	-1 655 498,040
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	1 406 056,736	3 061 554,776
b - en fin de l'exercice	697 298,504	1 406 056,736
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début de l'exercice	9 915	20 059
b - en fin de l'exercice	5 376	9 915
VALEUR LIQUIDATIVE	129,705	141,811
TAUX DE RENDEMENT	-8,54%	-7,09%

FCP KOUNOUZ
Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers du FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers du FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 537 466,162 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2013	% actif net
<u>Actions et droits rattachés</u>	77 644	461 035,622	352 625,817	50,570%
Actions	63 654	458 797,422	350 607,017	50,281%
ADWYA	800	6 455,000	5 548,800	0,796%
AMS	775	7 380,000	5 108,025	0,733%
ATB	5 240	29 994,020	21 552,120	3,091%
ATL	1 150	3 989,500	2 755,400	0,395%
CARTHAGE CEMENT	1 000	4 050,000	3 329,000	0,477%
MODERN LEASING	4 490	36 670,967	22 436,530	3,218%
NBL AA	10 997	96 568,880	74 867,576	10,737%
SAH AA	145	1 355,750	1 355,750	0,194%
SIAME	22 000	87 422,331	61 996,000	8,891%
SITS	1 000	2 750,000	2 406,000	0,345%
SOMOCER	3 000	10 875,000	8 217,000	1,178%
SOTEMAIL	2 961	7 402,500	7 402,500	1,062%
UIB	5 250	93 427,585	70 896,000	10,167%
WIFAK LEAS	4 846	70 455,889	62 736,316	8,997%
Droits	13 990	2 238,200	2 018,800	0,290%
DA NBL 1/45	10 980	1 756,800	1 537,200	0,220%
SOMOCER DA 2/35	3 010	481,400	481,600	0,069%
<u>Titres des OPCVM</u>	300	31 007,100	31 109,700	4,461%
Actions des SICAV	300	31 007,100	31 109,700	4,461%
SICAV AL HIFADH	300	31 007,100	31 109,700	4,461%
<u>Titres de créance émis par le Trésor</u>	140	154 955,000	153 730,645	22,047%
Emprunt de l'Etat	140	154 955,000	153 730,645	22,047%
BTA 6.75% JUILLET 2017	50	53 750,000	53 311,554	7,645%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	90	101 205,000	100 419,091	14,401%
TOTAL	78 084	646 997,722	537 466,162	77,078%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	449 078,090
Droits	1,460
Actions SICAV	193 521,950
TOTAL	642 601,500

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions sociétés	730 950,384	641 233,470	-89 716,914
Droits	2,720	2,380	-0,340
BTA	301 000,000	291 332,500	-9 667,500
Actions SICAV	162 514,850	157 149,950	-5 364,900
TOTAL	1 194 467,954	1 089 718,300	-104 749,654

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 34 951,359 Dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	2013	2012
<u>Dividendes</u>	20 213,800	17 267,840
- des actions	14 594,800	13 351,200
- des Titres OPCVM	5 619,000	3 916,640
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	14 737,559	34 413,449
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>0,000</u>	<u>0,056</u>
- intérêts	0,000	0,056
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>14 737,559</u>	<u>34 413,393</u>
- intérêts	14 737,559	34 413,393
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des autres valeurs</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000
TOTAL	34 951,359	51 681,289

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 164 109,466 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2013	% actif net
Disponibilité	164 109,466	164 109,466	23,535%
Dépôts à vue	171 511,966	171 511,966	24,597%
Sommes à l'encaissement	0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler	-7 402,500	-7 402,500	-1,062%
TOTAL	164 109,466	164 109,466	23,535%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2013 à 2 300,785 DT et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2013 sur les placements monétaires.

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Intérêts des billets de trésorerie	0,000	5 206,516
Intérêts des autres placements	0,000	4 240,011
Intérêts des comptes courants	2 300,785	1 523,538
TOTAL	2 300,785	10 970,065

3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à - 0,030 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Retenues à la source sur bons de trésor achetés en bourse	- 0,030	0,000
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetés en bourse	0,000	0,000
Agios créditeurs à recevoir	0,000	0,000
TOTAL	- 0,030	0,000

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 1 780,933 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Commission distributeurs	623,331	1 429,559
Commission gestionnaire	712,375	1 633,780
Commission dépositaire	445,227	1 021,105
TOTAL	1 780,933	4 084,444

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 2 496,161 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Redevance CMF	60,171	127,428
STUSID BANK (Frais STICODEVAM)	0,000	24,000
Impôt à payer	3,790	47,942
Honoraires commissaire aux comptes	2 432,200	3 085,205
TOTAL	2 496,161	3 284,575

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01/01/2013</u>	
Montant (en nominal)	991 500,000
Nombre de Parts	9 915
Nombre de porteurs de Parts	322
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	0,000
Nombre de parts émis	0
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	453 900,000
Nombre de parts rachetés	4 539
<u>Capital au 31-12-2013</u>	
Montant (en nominal)	537 600,000
Sommes non distribuables	140 411,375
Montant du capital au 31/12/2013	678 011,375
Nombre de Parts	5 376
Nombre de porteurs de Parts	66

3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins values potentielles et aux plus ou moins values réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2013 :

Désignation	2013	2012
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres OPCVM	102,600	-183,601
Variation des plus ou moins values potentielles sur actions	-7 567,806	-165 331,580
Plus ou moins values réalisées sur actions et droits	-89 717,254	-514,763
Plus ou moins values potentielles sur emprunts d'Etats	5 013,012	-2 069,647
Plus ou moins values réalisées sur emprunts d'Etats	-9 667,500	-6 842,000
Plus ou moins values réalisées sur titres OPCVM	-5 364,900	-1 653,449
Frais négociation	-3 807,646	-3 900,618
Droits de sortie	0,000	0,000
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	-111 009,494	-180 495,658
Résultat non distribuable exercices antérieurs	414 556,736	1 055 654,776
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	0,000	11 105,788
Régularisations sommes non distribuables rachats	-163 135,867	-497 584,793
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	140 411,375	388 680,113

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 9 595,098 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Commission distributeurs	3 358,287	7 635,293
Commission gestionnaire	3 838,029	8 726,054
Commission dépositaire	2 398,782	5 453,782
TOTAL	9 595,098	21 815,129

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 3 209,516 DT et représente le montant de la redevance du CMF, et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Redevance CMF	959,481	2 181,458
Honoraires commissaire aux comptes	2 250,035	1 938,046
TOTAL	3 209,516	4 119,504

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2013 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	0,000	0,000	0,000	0,000
Exercice n	24 447,530	0,000	-5 160,401	19 287,129
Sommes Distribuables				19 287,129

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP KOUNOUZ au 31/12/2013 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Titres à livrer	0,000	105 077,775
- Titres à recevoir	7 402,500	0,000
- Participation à libérer	0,000	0,000
TOTAL	7 402,500	105 077,775

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	6,929	6,319
Charges de gestion des placements	1,785	2,200
REVENUS NET DES PLACEMENTS	5,145	4,119
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	0,597	0,416
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4,548	3,703
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,960	-1,093
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,588	2,610
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	-0,456	-16,902
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-19,485	-0,909
Frais de négociation	-0,708	-0,393
Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation	-20,649	-18,204
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-16,102	-14,501
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-20,649	-18,204
Régularisation du résultat non distribuable	4,956	4,778
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-15,693	-13,426
Distribution de dividendes	0,000	0,000
Valeur Liquidative	129,705	141,811

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	0,9124%	0,9766%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,3052%	0,1844%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	2,3246%	1,6437%

4.2.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions de FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

FCP AL IMTIEZ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DES ACTIFS ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP AL IMTIEZ » tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2013, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les emplois du Fonds commun de placement « FCP AL IMTIEZ » dans les actions cotées ont atteint, au 31 Décembre 2013, 82,225% de son actif net à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport au plafond de 80% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Les emplois de la société " FCP AL IMTIEZ " dans les liquidités et quasi liquidités, n'ont atteint que 18,646 % au 31/12/2013 constituant ainsi une insuffisance par rapport à la proportion de 20% prévue par l'article 2 du Décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que complété par les textes subséquents.

Les emplois du Fonds commun de placement « FCP AL IMTIEZ » dans les placements constitués par les actions New Body Line, et UIB ont atteint respectivement au 31 décembre 2013, 10,388%, et 10,407% de son actif net à cette même date constituant ainsi des dépassements par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A notre avis, et en dehors de l'observation citée au niveau du paragraphe précédent, les états financiers annuels du Fonds commun de placement « FCP AL IMTIEZ », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion de l'exercice. Ces informations ainsi que leur concordance avec les états financiers de l'exercice n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Tunis, le 16 mai 2014

Le commissaire aux comptes

Adnène ZGHIDI

BILAN FCP AL IMTIEZ
Arrêté au 31-12-2013
(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Portefeuille titres	3.1	384 945,751	324 047,641
Actions cotées et droits rattachés		384 945,751	324 047,641
Autres valeurs (OPC)		-	-
Placements monétaires et disponibilités	3.3	87 294,378	118 623,788
Placements monétaires		-	-
Disponibilités		87 294,378	118 623,788
Créances d'exploitation	3.5	-	28,769
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		472 240,129	442 700,198
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.6	2 511,842	2 709,298
Autres créditeurs divers	3.7	1 567,657	1 514,774
<i>TOTAL PASSIF</i>		4 079,499	4 224,072
<u>ACTIF NET</u>		468 160,630	438 476,126
Capital	3.8	466 922,376	446 190,098
Sommes distribuables	3.11	1 238,254	- 7 713,972
Sommes distribuables de l'exercice		10 581,058	- 5 081,968
Sommes distribuables des exercices antérieurs		- 9 342,804	- 2 632,004
<u>ACTIF NET</u>		468 160,630	438 476,126
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		472 240,129	442 700,198

ETAT DE RESULTAT DE FCP AL IMTIEZ

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille titres	3.2	29 468,710	8 750,220
Dividendes Actions cotées		18 230,710	8 110,000
Dividendes OPCVM		11 238,000	640,220
Revenus des autres valeurs		-	-
Revenus des placements monétaires	3.4	1 241,793	2 113,429
Revenus des Bons de Trésor		-	-
Revenus des Billets de Trésorerie		-	-
Revenus des Certificat de dépôt		-	-
Revenus des Dépôts à Terme		-	1 456,833
Revenus des comptes à vue		1 241,793	656,596
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		30 710,503	10 863,649
Charges de gestion des placements	3.9	10 458,285	12 440,174
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		20 252,218	- 1 576,525
Autres produits		-	-
Autres charges	3.10	2 440,621	3 907,936
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		17 811,597	- 5 484,461
Régularisation du résultat d'exploitation		- 7 230,539	402,493
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		10 581,058	- 5 081,968(*)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 230,539	- 402,493
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		- 49 944,384	- 60 207,795
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		- 45 758,322	- 25 012,995
Frais de négociation		- 1 068,804	- 1 187,430
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		- 78 959,913	- 91 892,681

(*)Retraité pour les besoins de la comparabilité

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE FCP AL IMTIEZ

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Unité : en DT)

	31/12/2013	31/12/2012
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	- 78 959,913	- 91 892,681
a - Résultat d'exploitation	17 811,597	- 5 484,461
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 49 944,384	- 60 207,795
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 45 758,322	- 25 012,995
d - Frais de négociation de titres	- 1 068,804	- 1 187,430
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	108 644,417	- 133 725,631
a- Souscriptions	499 958,428	41 170,513
- Capital	582 200,000	41 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	- 70 437,494	372,878
- Régularisation des sommes distribuables	- 11 804,078	- 402,365
- Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	391 314,011	174 896,144
- Capital	475 800,000	190 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	- 80 589,339	- 13 270,357
- Régularisation des sommes distribuables	- 2 944,707	- 1 582,081
- Droits de sortie	- 951,943	- 251,418
VARIATION DE L'ACTIF NET	29 684,504	- 225 618,312
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	438 476,126	664 094,438
b - en fin de l'exercice	468 160,630	438 476,126
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début de l'exercice	5 039	6 527
b - en fin de l'exercice	6 103	5 039
VALEUR LIQUIDATIVE	76,709	87,016
TAUX DE RENDEMENT	-11,84%	-14,48%

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 Décembre 2013

(Unité : en Dinars Tunisiens)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 384 945,751 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2013	% actif net
Actions	75 914	495 416,815	381 987,951	81,593%
AMS	1 000	8 217,500	6 591,000	1,408%
ATB	7 763	44 390,839	31 929,219	6,820%
ATL	5 000	15 560,450	11 980,000	2,559%
BIAT	600	40 381,000	36 120,000	7,715%
CARTHAGE CEMENT	5 000	20 055,000	16 645,000	3,555%
CIL	2 395	42 384,148	33 314,450	7,116%
MODERN LEASING	4 600	40 250,000	22 986,200	4,910%
NBL AA	7 000	61 457,375	47 656,000	10,179%
SAH AA	87	813,450	813,450	0,174%
SIAME	13 900	53 233,730	39 170,200	8,367%
SITS	13 500	39 178,000	32 481,000	6,938%
SOMOCER	5 500	18 680,000	15 064,500	3,218%
SOTEMAIL	2 961	7 402,500	7 402,500	1,581%
STB	1 000	7 850,000	5 220,000	1,115%
UIB	3 608	62 338,298	48 722,432	10,407%
WIFAK LEAS	2 000	33 224,525	25 892,000	5,531%
Droits	12 935	3 333,200	2 957,800	0,632%
BT DA 13	430	1 333,000	1 096,500	0,234%
DA NBL 1/45	6 975	1 116,000	976,500	0,209%
SOMOCER DA 2/35	5 530	884,200	884,800	0,189%
TOTAL	88 849	498 750,015	384 945,751	82,225%

Les entrées en portefeuille-titres en 2013 se détaillent comme suit:

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés cotées	487 946,980
Droits	4,200
Actions SICAV	813 147,690
TOTAL	1 301 098,870

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi:

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions sociétés cotées	377 089,186	340 847,920	-36 241,266
Droits	19,500	21,300	1,800
Actions SICAV	813 147,690	803 628,834	-9 518,856
TOTAL	1 190 256,376	1 144 498,054	-45 758,322

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 29 468,710 Dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
<u>Dividendes</u>	29 468,710	8 750,220
- des actions admises à la cote	18 230,710	8 110,000
- des Titres OPCVM	11 238,000	640,220
TOTAL	29 468,710	8 750,220

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 87 294,378 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2013	% actif net
Disponibilité	87 294,378	87 294,378	18,65%
Dépôt à vue	94 696,878	94 696,878	20,23%
Sommes à l'encaissement	-	-	0,00%
Sommes à régler	- 7 402,500	- 7 402,500	-1,58%
TOTAL	87 294,378	87 294,378	18,65%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2013 à 1 241,793 DT et représentent le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2013 sur les placements monétaires.

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Intérêts des autres placements	-	1 456,833
Intérêts des comptes courants	1 241,793	656,596
TOTAL	1 241,793	2 113,429

3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation accusent un solde néant au 31/12/2013:

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Agios créditeurs à recevoir	-	28,769
TOTAL	-	28,769

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 2 511,842 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Commission distributeurs	376,776	406,390
Commission gestionnaire	1 883,881	2 031,973
Commission dépositaire	251,185	270,935
TOTAL	2 511,842	2 709,298

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 1 567,657 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Redevance CMF	40,323	37,986
STUSID BANK	-	3,000
Honoraires commissaire aux comptes	1 527,334	1 473,788
TOTAL	1 567,657	1 514,774

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01-01-2013</u>	
Montant (en nominal)	503 900,000
Nombre de Parts	5 039
Nombre de porteurs de Parts	26
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	582 200,000
Nombre de Parts émis	5 822,000
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	475 800,000
Nombre de Parts rachetés	4 758
<u>Capital au 31-12-2013</u>	
Montant (en nominal)	610 300,000
Sommes non distribuables	- 143 377,624
Montant du capital au 31-12-2013	466 922,376
Nombre de Parts	6 103
Nombre de porteurs de Parts	7

3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins values potentielles et aux plus ou moins values réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2013 :

Désignation	2013	2012
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres OPCVM	-	3 652,085
Variation des Plus ou moins values potentielles sur actions	- 49 944,384	- 63 859,880
Plus ou moins values réalisées sur actions et droits	- 36 239,466	- 26 254,472
Plus ou moins values réalisées sur titres OPCVM	- 9 518,856	1 241,477
Frais négociation	- 1 068,804	- 1 187,430
Droits de sortie	951,943	251,418
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	- 95 819,567	- 86 156,802
Résultat non distribuable exercices antérieurs	- 57 709,902	14 803,665
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	- 70 437,494	372,878
Régularisations sommes non distribuables rachats	80 589,339	13 270,357
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-143 377,624	- 57 709,902

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 10 458,285 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Commission distributeurs	1 568,753	1 866,027
Commission gestionnaire	7 843,693	9 330,113
Commission dépositaire	1 045,839	1 244,034
TOTAL	10 458,285	12 440,174

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 2 440,621 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Redevance CMF	522,891	621,988
Honoraires commissaire aux comptes	1 917,730	3 285,948
TOTAL	2 440,621	3 907,936

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2013 :

Désignation	Résultats en instance d'affectation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	- 7 713,972	-	- 8 912,634	7 283,802	- 9 342,804
Exercice n		17 811,597	- 2 891,444	- 4 339,095	10 581,058
Sommes distribuables					1 238,254

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AL IMTIEZ au 31/12/2013 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Titres à Livrer	-	25 499,850
- Titres à recevoir	7 402,500	-
TOTAL	7 402,500	25 499,850

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	5,032	2,156
Charges de gestion des placements	-1,714	-2,469
REVENUS NET DES PLACEMENTS	3,318	-0,313
Autres produits	-	-
Autres charges	-0,400	-0,776
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2,918	-1,088
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,185	0,080
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	1,734	-1,009
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-8,184	-11,948
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-7,498	-4,964
Frais de négociation	-0,175	-0,236
Plus ou moins values sur titres et frais négociation	-15,856	-17,148
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-12,938	-18,236
Droits d'Entrée et de sortie	0,156	0,050
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-15,700	-17,098
Régularisation du résultat non distribuable	3,660	3,378
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-12,040	-13,720
Distribution de dividendes	-	-
Valeur Liquidative	76,709	87,016

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	2,31%	2,26%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,54%	0,71%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	3,93%	-0,99%

4.2.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP AL IMTIEZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP AL IMTIEZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions de FCP AL IMTIEZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

FCP AFEK CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DES ACTIFS ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP AFEK CEA » tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2013, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les emplois du Fonds commun de placement « FCP AFEK CEA » dans les placements constitués par les actions BIAT, CIL, UIB et WIFEAK LEASING ont atteint respectivement, au 31 décembre 2013, 10,220%, 10,390%, 11,004% et 10,659% de son actif net à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A notre avis, et en dehors des observations citées au niveau des paragraphes précédents, les états financiers annuels du Fonds commun de placement « FCP AFEK CEA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion de l'exercice. Ces informations ainsi que leur concordance avec les états financiers de l'exercice n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Tunis, le 16 mai 2014

Le commissaire aux comptes

Adnène ZGHIDI

BILAN FCP AFEK CEA

Arrêté au 31-12-2013

(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Portefeuille titres	3.1	583 026,640	655 399,297
Actions cotées et droits rattachés		583 026,640	508 346,098
Emprunts d'Etat		0,000	147 053,199
Placements monétaires et disponibilités	3.3	11 173,289	77 796,860
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		11 173,289	77 796,860
Créances d'exploitation	3.5	0,030	294,956
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		594 199,959	733 491,113
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.6	3 359,772	4 001,763
Autres créditeurs divers	3.7	1 777,318	1 914,990
TOTAL PASSIF		5 137,090	5 916,753
<u>ACTIF NET</u>		589 062,869	727 574,360
Capital	3.8	592 311,624	738 233,971
Sommes distribuables	3.11	-3 248,755	-10 659,611
Sommes distribuables de l'exercice		6 536,732	-4 534,692
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-9 785,487	-6 124,919
<u>ACTIF NET</u>		589 062,869	727 574,360
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		594 199,959	733 491,113

ETAT DE RESULTAT DE FCP AFEK CEA

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille titres	3.2	23 835,335	12 730,201
Dividendes Actions cotées		20 133,210	8 404,600
Revenus des emprunts d'Etat		3 702,125	4 325,601
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	693,049	3 312,141
Revenus des comptes à vue		693,049	3 312,141
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		24 528,384	16 042,342
Charges de gestion des placements	3.9	14 452,556	15 971,898
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		10 075,828	70,444
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.10	2 796,544	4 342,824
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		7 279,284	-4 272,380
Régularisation du résultat d'exploitation		-742,552	-262,312
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.11	6 536,732	-4 534,692(*)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		742,552	262,312
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		-56 584,909	-92 026,955
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-40 194,956	-10 763,408
Frais de négociation		-1 308,798	-1 328,881
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-90 809,379	-108 391,624

(*) Retraité pour les besoins de la comparabilité

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE FCP AFEK CEA

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Unité : en DT)

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-90 809,379	-108 391,624
a - Résultat d'exploitation	7 279,284	-4 272,380
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-56 584,909	-92 026,955
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-40 194,956	-10 763,408
d - Frais de négociation de titres	-1 308,798	-1 328,881
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-47 702,112	244 422,138
a- Souscriptions	169 327,535	365 405,280
- Capital	191 300,000	362 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-19 172,713	5 572,674
- Régularisation des sommes distribuables	-2 799,752	-3 067,394
- Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	217 029,647	120 983,142
- Capital	258 500,000	122 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-38 353,834	-187,000
- Régularisation des sommes distribuables	-2 931,324	-1 006,812
- Droits de sortie	-185,195	-123,046
VARIATION DE L'ACTIF NET	-138 511,491	136 030,514
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	727 574,360	591 543,846
b - en fin d'exercice	589 062,869	727 574,360
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début de l'exercice	8 195	5 789
b - en fin de l'exercice	7 523	8 195
VALEUR LIQUIDATIVE	78,301	88,783
TAUX DE RENDEMENT	-11,81%	-13,11%

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 Décembre 2013

(Unité : en Dinars Tunisiens)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AFEK CEA arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AFEK CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 583 026,640 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2013	% actif net
Actions	95 289	731 248,516	579 862,640	98,438%
ADWYA	2 000	15 260,000	13 872,000	2,355%
AMS	1 000	9 110,250	6 591,000	1,119%
ARTES	1 300	9 866,480	8 382,400	1,423%
ATB	3 952	21 309,947	16 254,576	2,759%
ATL	5 000	13 838,900	11 980,000	2,034%
ATTIJ BANK	2 000	34 348,451	32 496,000	5,517%
BIAT	1 000	69 521,666	60 200,000	10,220%
CARTHAGE CEMENT	8 000	30 430,000	26 632,000	4,521%
CIL	4 400	75 509,713	61 204,000	10,390%
MODERN LEASING	3 392	27 952,959	16 949,824	2,877%
MONOPRIX	500	12 375,000	11 738,500	1,993%
NBL AA	8 640	75 884,843	58 821,120	9,986%
SAH AA	57	532,950	532,950	0,090%
SIAME	19 000	79 693,400	53 542,000	9,089%
SITS	10 000	27 902,000	24 060,000	4,084%

SOMOCER	10 000	34 972,727	27 390,000	4,650%
SOTEMAIL	987	2 467,500	2 467,500	0,419%
STB	361	2 021,600	1 884,420	0,320%
TPR	4 050	19 478,000	17 257,050	2,930%
UIB	4 800	86 073,453	64 819,200	11,004%
WIFAK LEAS	4 850	82 698,677	62 788,100	10,659%
Droits	22 025	3 403,500	3 164,000	0,537%
DA NBL 1/45	9 000	1 440,000	1 260,000	0,214%
SOMOCER DA 2/35	11 025	1 763,500	1 764,000	0,299%
TPR DS	2 000	200,000	140,000	0,024%
TOTAL	117 314	734 652,016	583 026,640	98,975%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	600 899,300
Droits	3,500
BTA	0
TOTAL	600 902,800

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions	468 847,556	431 381,700	-37 465,856
Droits	4,800	4,200	-0,600
BTA	142 780,000	140 051,500	-2 728,500
TOTAL	611 632,356	571 437,400	-40 194,956

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 23 835,335 DT Dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
<u>Dividendes</u>	20 133,210	8 404,600
- des actions	20 133,210	8 404,600
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	3 702,125	4 325,601
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>3 702,125</u>	<u>4 325,601</u>
- intérêts	3 702,125	4 325,601
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des autres valeurs</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000
TOTAL	23 835,335	12 730,201

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 11 173,289 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2013	% actif net
Disponibilité	11 173,289	11 173,289	1,897%
Dépôt à vue	13 640,789	13 640,789	2,316%
Sommes à l'encaissement	-	-	0,000%
Sommes à régler	- 2 467,500	- 2 467,500	-0,419%
TOTAL	11 173,289	11 173,289	1,897%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2013 à 693,049 DT et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2013 sur les placements monétaires.

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Intérêts des autres placements	0,000	0,000
Intérêts des comptes courants	693,049	3 312,141
TOTAL	693,049	3 312,141

3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 0,030 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit:

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Retenues à la source sur bons de trésor achetés en bourse	0,030	288,928
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetés en bourse	0,000	0,000
Agios créditeurs à recevoir	0,000	6,028
TOTAL	0,030	294,956

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 3 359,772 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit:

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Commission distributeurs	639,961	762,241
Commission gestionnaire	2 399,827	2 858,401
Commission dépositaire	319,984	381,121
TOTAL	3 359,772	4 001,763

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 1 777,318 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Redevance CMF	53,664	61,986
Honoraires commissaire aux comptes	1 723,654	1 853,004
TOTAL	1 777,318	1 914,990

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01/01/2013</u>		
Montant (en nominal)		819 500,000
Nombre de Parts		8 195
Nombre de porteurs de Parts		176
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant		191 300,000
Nombre de Parts émis		1 913
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant		258 500,000
Nombre de Parts rachetés		2 585
<u>Capital au 31-12-2013</u>		
Montant (en nominal)		752 300,000
Sommes non distribuables		-159 988,376
Montant du capital au 31/12/2013		592 311,624
Nombre de Parts		7 523
Nombre de porteurs de Parts		96

3.8.1. Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins values potentielles et aux plus ou moins values réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2013:

(Valeurs en Dinars)

Désignation	2013	2012
Variation des Plus (ou moins values) sur titres OPCVM	0,000	0,000
Variation des Plus (ou moins values) potentielles sur actions	-57 369,902	-91 260,174
Variation des Plus (ou moins values) potentielles sur emprunts d'Etat	784,993	-766,781
Plus ou moins values réalisées sur actions et droits	-37 466,456	-10 763,408
Plus ou moins values réalisées sur emprunts d'Etat	-2 728,500	0,000
Plus ou moins values réalisées sur titres OPCVM	0,000	0,000
Frais négociation	-1 308,798	-1 328,881
Droits de sortie	185,195	123,046
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-97 903,468	-103 996,198
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	-81 266,029	16 970,495
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-19 172,713	5 572,674
Régularisations sommes non distribuables rachats	38 353,834	187,000
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-159 988,376	-81 266,029

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 14 452,556 et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Commission distributeurs	2 752,875	3 042,267
Commission gestionnaire	10 323,231	11 408,489
Commission dépositaire	1 376,450	1 521,142
TOTAL	14 452,556	15 971,898

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 2 796,544 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Redevance CMF	688,190	760,540
Honoraires commissaire aux comptes	2 108,354	3 582,284
TOTAL	2 796,544	4 342,824

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2013.

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice 2013	7 279,284	-311,446	-431,106	6 536,732
Exercice 2012 et antérieurs	-10 659,611	-2 488,306	3 362,430	-9 785,487
Sommes Distribuables				3 248,755

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AFEK CEA au 31/12/2013 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Titres à livrer	-	33 304,743
- Titres à recevoir	2 467,500	-
- Participation à libérer	-	-
TOTAL	2 467,500	33 304,743

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	3,260	1,958
Charges de gestion des placements	1,921	1,949
REVENUS NET DES PLACEMENTS	1,339	0,009
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	0,372	0,530
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,968	-0,521
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,099	-0,032
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,869	-0,553
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-7,522	-11,230
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-5,343	-1,313
Frais de négociation	-0,174	-0,162
Plus ou moins values sur titres et frais négociation	-13,039	-12,705
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-12,071	-13,227
Droits d'Entrée et de sortie	0,025	0,015
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-13,014	-12,690
Régularisation du résultat non distribuable	1,664	-0,158
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-11,350	-12,848
Distribution de dividendes	0,000	0,000
Valeur Liquidative	78,301	88,783

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	2,20%	2,42%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,42%	0,66%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	1,11%	-0,65%

4.2.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion du FCP AFEK CEA est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP AFEK CEA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions du FCP AFEK CEA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 juin 2014. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes Mr Mohamed CHERIF et Mr Naoufel AMRI.

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en Dinars Tunisien)

		Exercice de 12 mois clos au 31 décembre	
		2 013	2 012
		Notes	
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition		1 037 308	-
- Amortissements de l'écart d'acquisition		(103 731)	-
Ecart d'acquisition net		933 577	-
Immobilisations incorporelles		1 223 888	875 146
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(643 074)	(421 645)
Immobilisations incorporelles nettes	1	580 814	453 501
Immobilisations corporelles		74 345 610	57 283 756
- Amortissements des immobilisations corporelles		(32 024 851)	(24 341 802)
Immobilisations corporelles nettes	1	42 320 759	32 941 954
Immobilisations financières		9 409 354	8 753 198
- Provisions des immobilisations financières		(93 310)	(140 075)
Immobilisations financières nettes	2	9 316 044	8 613 123
Actifs d'impôts différés	3	202 537	192 140
Total des actifs immobilisés		53 353 730	42 200 717
Autres actifs non courants		1 009 612	4 800
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		54 363 342	42 205 517
ACTIFS COURANTS			
Stock		38 151 194	33 242 964
- Provisions des stocks		-	-
Stock net	4	38 151 194	33 242 964
Clients et comptes rattachés		31 610 168	21 137 969
- Provisions des comptes clients		(7 049 093)	(6 212 889)
Clients et comptes rattachés nets	5	24 561 075	14 925 080
Autres actifs courants	6	5 128 064	6 669 487
- Provisions des comptes d'actifs		(318 930)	(897 306)
Autres actifs courants nets		4 809 135	5 772 180
Placements et autres actifs financiers	7	32 154 764	30 890 757
Liquidités et équivalents de liquidités	8	5 264 009	5 120 112
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		104 940 177	89 951 094
TOTAL DES ACTIFS		159 303 519	132 156 611

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre	
		2 013	2 012
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		45 000 000	44 000 000
Réserves consolidées		36 592 676	33 660 682
Autres capitaux propres consolidés		306 595	(143 831)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		81 899 270	77 516 851
Résultat consolidé		14 892 040	13 359 112
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	9	96 791 311	90 875 963
Intérêts minoritaires dans les autres capitaux propres	10	36 746	15 699
Intérêts minoritaires dans les réserves	10	2 266 762	1 128 004
Intérêts minoritaires dans le résultat	10	(85 203)	(97 741)
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	11	10 890 794	3 450 000
Provisions	12	1 675 798	841 026
Passifs impôts différés	13	154 830	75 819
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		12 721 422	4 366 845
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	31 231 951	19 685 079
Autres passifs courants	15	3 377 465	2 642 966
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	12 963 065	13 539 797
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		47 572 480	35 867 841
TOTAL DES PASSIFS		60 293 903	40 234 686
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		159 303 519	132 156 611

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Période de 12 mois close le 31 décembre	
		2013	2012
Revenus	17	117 783 565	92 689 697
Autres produits d'exploitation		737 170	290 642
Total produits d'exploitation		118 520 735	92 980 339
<hr/>			
Variation des stocks de produits finis et encours	18	(547 868)	(589 065)
Achat marchandise consommée	19	65 134 335	51 031 229
Achat d'approvisionnement consommés	20	11 927 123	8 759 444
Charges de personnel	21	11 893 583	7 540 434
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	5 030 905	4 261 013
Autres charges d'exploitation	23	4 957 367	7 702 395
Total des charges d'exploitation		98 395 446	78 705 451
<hr/>			
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 125 290	14 274 888
<hr/>			
Charges financières nettes	24	(3 023 082)	(2 660 604)
Produits des placements	25	2 144 002	2 342 707
Autres gains ordinaires	26	102 036	2 297 361
Autres pertes ordinaires	27	(386 645)	(28 565)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		18 961 601	16 225 787
<hr/>			
Impôts différés	28	(68 615)	59 789
Impôts exigibles		(4 086 149)	(3 024 205)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		14 806 838	13 261 372
<hr/>			
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		14 806 838	13 261 372
<hr/>			
Part revenant aux intérêts minoritaires	10	85 203	97 741
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		14 892 040	13 359 112

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	<u>Période de 12 mois close</u>	
		<u>le</u>	
		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</u>			
Résultat net		<u>14 892 040</u>	<u>13 359 112</u>
Ajustement pour			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		85 203	97 741
*Amortissements et provisions		5 030 905	4 261 013
*Variation des:			
- Stocks	29	(4 908 230)	(5 652 274)
- Créances clients	30	(10 472 198)	(2 162 450)
- Autres actifs	31	1 529 023	(2 008 468)
- Fournisseurs et autres dettes	32	12 281 371	11 733 816
*Autres ajustements			
- Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation		(4 614)	(2 207 000)
- Résorption subvention d'investissement		(413 612)	(208 992)
- Ecart de conversion		471 472	171 633
*Impôt différé		68 615	(59 789)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		<u>18 559 975</u>	<u>17 324 342</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(14 496 001)	(5 154 117)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		12 400	13 400
Encaissements provenant des subventions / Equipements		1 253 029	-
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	34	(1 189 277)	(292 834)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	533 121	424 277
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		<u>(13 886 728)</u>	<u>(5 009 275)</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>			
Dividendes et autres distributions	36	(10 200 000)	(9 730 000)
Remboursement d'emprunts	37	(35 203 642)	(28 640 000)
Encaissement sur emprunts	38	38 924 340	29 140 000
Encaissement provenant des placement	39	66 435 993	74 500 000
Décassements affectés à l'acquisition de placements	40	(67 700 000)	(79 800 832)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		<u>(7 743 310)</u>	<u>(14 530 832)</u>
<i>Incidence différence de change</i>		70 595	(203 516)
Variation de trésorerie		<u>(2 999 467)</u>	<u>(2 419 281)</u>
Trésorerie au début de l'exercice		<u>3 883 957</u>	<u>6 303 238</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	41	<u>884 490</u>	<u>3 883 957</u>

GROUPE TPR

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « TPR » est composé de huit sociétés : TPR, TPR Trade, CFI-SICAR, ALUFOND, PROFAL MAGHREB ,LAVAAL INTERNATIONAL, METECNAL et ALUCOLOR. L'activité principale du groupe TPR est la fabrication et la commercialisation des profilés d'aluminium et ses accessoires.

- ✓ **Tunisie Profilés Aluminium « TPR »**: son capital social s'est élevé avant son introduction en bourse en 2007 à 25 000 000 DT détenu à concurrence de 58,5% par la société CFI. Actuellement son capital s'élève à 45 000 000 DT détenu à concurrence de 75% par le groupe BAYAHY et 25% par des flottants
Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce, l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits. Outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché Européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.
- ✓ **Tunisie Profilés Aluminium TRADE « TPR TRADE »** est spécialisée dans la distribution de produits accessoires utilisés dans la menuiserie aluminium. La société est dotée d'un capital social de 500 000 DT. Son capital est détenu à raison de 99,80% par TPR, le reste par la famille BAYAHY. Le principal client de la société est la société mère TPR.
- ✓ **La Compagnie Financière d'Investissement SICAR « CFI SICAR »** est créée en 2007. Elle est dotée d'un capital social de 2 000 000 DT de nominal 100 DT. Elle a pour objet la prise de participations, pour son compte ou pour le compte de tiers en vue de leur rétrocession. Son capital est détenu à raison de 49,5% par TPR.
- ✓ **La société ALUFOND** est créée en 2010. Elle est dotée d'un capital social de 3 000 000 DT de nominal 100 DT. L'objet de cette société consiste en le recyclage et la remise en valeur de déchets en Alliage d'Aluminium, la production de billettes et lingots d'Aluminium. La participation de TPR s'élève à 2 995 000 DT représentant 99,83% du capital d'ALUFOND.
- ✓ **La société Profilés Aluminium Maghreb SPA « PROFAL MAGHREB »** est créée en 2008. Elle est dotée d'un capital social de 360 000 000 Dinars Algérien. La participation de la société mère TPR dans le capital de PROFAL MAGHREB s'élève à 7 315 751 DT. Elle a pour objet la fabrication des profilés d'aluminium.
- ✓ **La société LAVAAL INTENATIONAL**: la participation de TPR SA s'élève à 75% libérée totalement pour 450 000 Euros. Elle a pour objet la fabrication des accessoires.

- ✓ **La société ALUCOLOR** est créée en 2013. Elle est dotée d'un capital social de 1 000 000 DT. La participation de la société mère TPR dans le capital d'ALUCOLOR s'élève à 999 900 DT représentant 99,99% du capital. Elle a pour objet le traitement des surfaces.
- ✓ **La société METECNAL**: la participation de TPR SA dans le capital de METECNAL s'élève à 50% libérée totalement pour 1 000 000 Euros dont une prime d'émission de 950 000 Euros. Cette société de droit italien est spécialisée dans la fabrication de composants mécaniques en aluminium pour l'industrie des fluides.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

II. 1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe TPR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II. 2. Principes de consolidation

II. 2. 1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

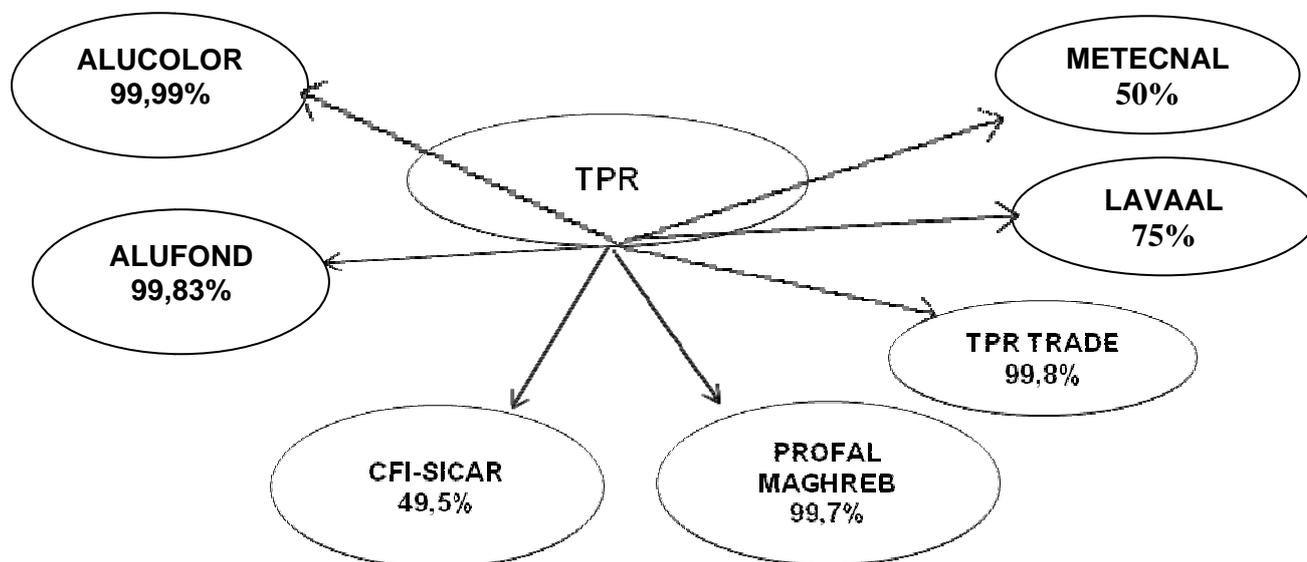
Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat,
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Définition du périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe TPR est présenté au niveau du schéma suivant :



II. 2. 2. Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société TPR et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Bien que le capital de la société CFI-SICAR soit détenu par deux principaux actionnaires à parts égales : TPR (49,5%) et SPI MONTFLEURY (49,5%), nous avons décidé de l'intégrer globalement, puisque la société mère TPR S.A dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société CFI-SICAR.

Société	2012				2013		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation		% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
TPR	100%	Mère	IG		100%	Mère	IG
TPR TRADE	99,80%	Filiale	IG		99,80%	Filiale	IG
CFI SICAR	49,50%	Filiale	IG		49,50%	Filiale	IG
ALUFOND	99,83%	Filiale	IG		99,83%	Filiale	IG
PROFAL MAGHREB	99,70%	Filiale	IG		99,70%	Filiale	IG
LAVAAL	75%	Filiale	IG		75%	Filiale	IG
METECNAL					50%	Filiale	IG
ALUCOLOR					99,99%	Filiale	IG

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère TPR et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe,
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels,
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II. 2. 4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

✓ Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- (a) Les marges et les plus ou moins values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II. 2. 5. Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition positif s'élevant à 1 037 308 DT est constaté au niveau du groupe TPR et est relatif à l'acquisition de la société METECNAL .

Il s'agit de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans l'actif net de la société acquise.

II. 2. 6. Ecart de conversion

La comptabilisation des opérations réalisées entre deux sociétés utilisant des devises différentes conduit à la clôture à des écarts lors de la conversion des comptes des entreprises étrangères.

Le résultat et la situation financière d'une entité doivent être convertis de la monnaie fonctionnelle à une autre monnaie de présentation.

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;et
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément:

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- ✓ convention de la permanence des méthodes,
- ✓ convention de la périodicité,
- ✓ convention de prudence,
- ✓ convention du coût historique, et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

II. 3. 1. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Constructions	5 ou 2%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	15 ou 10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Marque, brevet et licence	33%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

II. 3. 2. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.

II. 3. 3. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est à l'origine égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

II. 3. 4. Impôt différé

Les sociétés du Groupe TPR sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

II. 3. 5. Revenus

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

III. NOTES EXPLICATIVES

III. 1. Pourcentage d'intérêts du groupe

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe TPR permet d'arrêter le périmètre suivant :

Société	2012		2013	
	%	%	%	%
	de contrôle	d'intérêt	de contrôle	d'intérêt
TPR	100%	100%	100%	100%
TPR TRADE	99,80%	99,80%	99,80%	99,80%
CFI SICAR	49,50%	49,50%	49,50%	49,50%
ALUFOND	99,83%	99,83%	99,83%	99,83%
PROFAL MAGHREB	99,70%	99,70%	99,70%	99,70%
LAVAAL	75%	75%	75,00%	75%
METECNAL			50,00%	50,00%
ALUCOLOR			99,99%	99,99%

III. 2. Bilan

Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à 42 901 573 DT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur Brute Comptables				Amortissements					Valeur Comptable nettes au 31/12/2013
	Valeur au 31/12/2012	Acquisition 2013	Cession / Reclassement 2013	Ecart de conversion	Valeur au 31/12/2013	Amortissements au 31/12/12	Régularisation amortissement antérieurs	Dotations aux amortissements aux 31/12/2013	Amortissements au 31/12/2013	
Logiciel	394 172	-	-	-	394 172	339 558	-	34 813	374 371	19 801
Marques, Brevets, licences	10 587	-	-	-	10 587	10 587	-	-	10 587	-
Fond de commerce	180 000	-	-	-	180 000	71 500	-	9 000	80 500	99 500
Immobilisations incorporelles en cours Profal	240 437	-	-	13 088	253 526	-	-	-	-	253 526
Immobilisations incorporelles en cours Lavaal	49 950	-	-	(25)	49 924	-	-	-	-	49 924
Immobilisations incorporelles en cours METECNAL	-	-	-	335 679	335 679	-	-	177 617	177 617	158 062
Total immobilisations incorporelles	875 146	-	-	348 742	1 223 888	421 645	-	221 429	643 074	580 814
Terrains	2 399 219	110 527	-	38 272	2 548 017	-	-	-	-	2 548 017
Constructions	4 707 333	50 260	-	-	4 757 594	2 276 759	-	153 678	2 430 437	2 327 156
AAI Construction	28 030	-	-	-	28 030	19 080	-	1 330	20 410	7 620
Matériels Industriels	34 377 054	1 727 230	(3 062 993)	-	39 167 277	18 227 911	-	2 929 246	21 157 156	18 010 121
Outillages Industriels	654 145	58 463	-	355	712 962	197 792	-	61 435	259 227	453 735
AAI Matériels industriels et Outillages	394 387	-	-	-	394 387	380 122	-	4 691	384 813	9 574
Matériels de Transport	1 291 156	278 548	27 700	-	1 542 004	1 085 657	(27 700)	119 761	1 177 720	364 284
Matériels Engin de Levage	590 646	33 000	-	-	623 646	391 342	-	61 425	452 767	170 879
AAI Divers	981 092	33 412	-	-	1 014 504	488 863	-	63 137	552 000	462 504
Matériels de Bureau	449 935	13 079	10 453	-	452 561	367 481	-	16 890	384 371	68 190
Matériels Informatique	962 807	37 779	-	-	1 000 586	735 351	-	53 438	788 789	211 797
Magasin vertical	1 210 111	-	-	-	1 210 111	171 444	-	64 717	236 161	973 950
Matériels Industriels Lavaal	-	398 128	-	-	398 128	-	-	67 060	67 060	331 068
Matériels Industriels Metecnal	-	8 258 164	-	-	8 258 164	-	-	4 113 940	4 113 940	4 144 224
Total immobilisations corporels	48 045 915	10 998 589	(3 024 840)	38 626	62 107 971	24 341 802	(27 700)	7 710 748	32 024 851	30 083 120
Immobilisations Encours										
PRSSSE 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction charpentes SGB	38 659	-	-	-	38 659	-	-	-	-	38 659
Magasin vente encours SGB	29 269	-	-	-	29 269	-	-	-	-	29 269
MAGASIN VERTICALS ENCOURS SGB	42 032	-	-	-	42 032	-	-	-	-	42 032
Constructions PROFAL	5 872 296	2 512 867	-	320 377	8 705 540	-	-	-	-	8 705 540
Equipement Profal	-	3 422 139	-	-	3 422 139	-	-	-	-	3 422 139
Station de laquage	3 255 585	-	3 255 585	-	-	-	-	-	-	-
Fonderie ALUFON	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles	57 283 756	16 933 595	230 745		74 345 610	24 341 802	(27 700)	7 710 748	32 024 851	42 320 759
Total des Immobilisations	58 158 902	16 933 595	230 745		75 569 498	24 763 447	(27 700)	7 932 177	32 667 925	42 901 573

Note 2 : Immobilisations financières

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2013 à 9 316 044 DT contre 8 613 123 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
LLOYD	75 000	75 000
GIC	37 700	37 700
STB	16 429	16 429
BNS	10 000	10 000
BS	5 595	5 595
TECI	4 000	4 000
S.M.U	500	500
SMFA*	-	155 000
Titres de participation détenus par TPR S.A	149 224	304 224
SICAM	6 500 000	6 500 000
Procan	1 100 000	1 100 000
Cetram co	490 000	490 000
Metal pack	480 000	500 000
M.A.S	137 500	275 000
Titres de participation détenus par CFI-SICAR	8 707 500	8 865 000
Titres de participation détenus par TPR TRADE	35 000	35 000
Versement restant à effectuer sur titres	-	(933 235)
Prêts	434 285	444 737
PRETS.DIVERS	287 403	393 560
PRETS AUX PERSONNEL	146 882	51 177
Dépôts et cautionnements	83 345	37 472
Immobilisations financières brutes	9 409 354	8 753 198
Provision des Titres de participation	(93 310)	(140 075)
Immobilisations financières nettes	9 316 044	8 613 123

Note 3 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2013 à 202 537 DT contre 192 140 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Actifs d'impôts différés ALUFOND	176 135	164 405
Actifs d'impôts différés TPR TRADE	26 402	27 734
Actifs d'impôts différé	202 537	192 140

Note 4 : Stocks

La valeur nette des stocks s'élève au 31 décembre 2013 à 38 151 194 DT contre 33 242 964 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Matières premières et consommables	20 926 428	21 165 266
Stock en transit	6 364 712	3 146 034
Produits finis	3 461 697	5 274 656
Produits en cours	2 899 149	1 398 382
Stock filières	2 384 537	1 921 317
Travaux encours	2 114 671	337 310
Total du stock brut	38 151 194	33 242 964
Provision pour dépréciation des stocks	-	-
Total du stock net	38 151 194	33 242 964

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Le total net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2013 à 24 561 075 DT contre 14 925 080 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Clients étrangers	15 873 755	7 026 881
Clients locaux	6 433 792	4 204 678
Clients douteux étrangers	3 058 935	2 536 864
Clients locaux effets à recevoir	2 455 981	3 617 358
Clients douteux locaux	2 023 649	1 982 602
Clients douteux étrangers en contentieux	894 523	894 523
Clients douteux locaux en contentieux	869 534	875 064
Total brut	31 610 168	21 137 969
Provisions sur clients douteux	(7 049 093)	(6 212 889)
Total net	24 561 075	14 925 080

Note 6 : Autres actifs courants

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2013 à 4 809 135 DT contre 5 772 180 DT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Etat - impôts et taxes	3 640 578	3 032 375
Compte de régularisation actif	794 866	273 109
Fournisseurs débiteurs	365 900	476 790
Personnel	193 998	1 730
Autres débiteurs divers	132 723	2 885 484
Total brut	5 128 064	6 669 487
Provisions des comptes d'actifs	(318 930)	(897 306)
Total net	4 809 135	5 772 180

Note 7 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2013 à 32 154 764 DT contre 30 890 757 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Bons de trésor et billets de trésorerie	30 600 000	29 350 000
Autres placements courants	1 306 749	1 411 493
Titres SICAV	248 015	129 264
Total	32 154 764	30 890 757

Note 8 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2013 à 5 264 009 DT contre 5 120 112 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Chèques à encaisser	3 140 017	3 132 118
Banques	2 096 292	1 967 490
Caisses	27 700	20 503
Total	5 264 009	5 120 112

Note 9 : Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres du groupe au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

	31/12/2012	Variation de capital	Variation de périmètre	Dividendes versés	Résultat de l'exercice 2012	Subvention d'investissement	Subvention inscrite au résultat	Affectation 2012	Variation de l'écart conversion	Autres variations	31/12/2013
Capitaux propres sociaux	105 048 238	3 515 384	-	(10 200 000)	14 924 876	1 253 029	(413 612)	-	-	-	114 127 915
RETRAITEMENTS											
Impôts différés /Pertes et gains de change	(2 213)	-	-	-	(52 323)		-	-	-	-	(54 536)
Ajustement résultat 2012 (*)										(87 826)	(87 826)
TOTAL RETRAITEMENTS	(2 213)	-	-	-	(52 323)	-	-	-	-	(87 826)	(142 362)
CAPITAUX PROPRES RETRAITES	105 046 024	3 515 384	-	(10 200 000)	14 872 554		(413 612)	-	-	(87 826)	113 985 553
ELIMINATION											
Provision sur les sociétés du groupe	137 670	-	-	-	61 565		-	-	-	-	199 235
Elimination marge/Stock initial	25 852	-	-	-	447 432		-	-	-	-	473 284
Elimination marge/Stock final	(487 505)	-	-	-	(470 982)		-	-	-	-	(958 487)
TOTAL ELIMINATIONS	(323 984)	-	-	-	38 015	-	-	-	-	-	(285 968)
ECART D'ÉVALUATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ECART D'ACQUISITION NET	-	933 577	-	-	-	-	-	-	-	-	933 577
ELIMINATION TITRES	12 671 986	-	3 294 900	-	-	-	-	-	-	-	15 966 886
Part des minoritaires dans les autres capitaux propres	15 699	-	-	-	-		-	-	21 047	-	36 746
Part des minoritaires dans les réserves	1 128 004	-	1 257 792	(900)	-		-	(97 741)	-	(20 393)	2 266 763
Part des minoritaires dans le résultat	(97 741)	-	-	-	(85 203)		-	97 741	-	-	(85 203)
Part des intérêts minoritaires	1 045 963	-	1 257 792	(900)	(85 203)	-	-	21 047	(20 393)	(20 393)	2 218 306
Capital Social	44 000 000	1 000 000	-	-	-		-	-	-	-	45 000 000
Part du groupe dans les réserves	33 660 682	-	-	(10 199 100)	-	1 253 029	(413 612)	12 359 112	-	(67 435)	36 592 676
Part du groupe dans les autres capitaux propres	(143 831)	-	-	-	-		-	-	450 426	-	306 595
Part du groupe dans le résultat	13 359 112	(103 731)	-	-	14 995 771			(13 359 112)	-	-	14 892 040
Part du groupe capitaux propres	90 875 963	896 269	-	(10 199 100)	14 995 771	1 253 029	(413 612)	(1 000 000)	450 426	(67 435)	96 791 311

(*) les résultats 2012 de LAVAAL et de PROFAL MAGHREB ont été respectivement ajustés de 81 495 DT et 6 331 DT (impôt sur les bénéfices pour le premier et autres charges d'exploitation pour le second.)

Note 10 : Intérêts minoritaires

Les intérêts des minoritaires au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de TPR TRADE</i>	<u>985</u>	<u>1 238</u>
- dans les réserves	1 038	854
- dans le résultat	(53)	385
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de CFI SICAR</i>	<u>656 258</u>	<u>719 013</u>
- dans les réserves	719 013	809 356
- dans le résultat	(62 755)	(90 343)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de PROFAL MAGHREB</i>	<u>21 243</u>	<u>21 262</u>
- dans les réserves	21 243	22 013
- dans le résultat	-	(751)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ALUFOND</i>	<u>5 236</u>	<u>5 295</u>
- dans les réserves	4 595	5 036
- dans le résultat	641	259
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de LAVAAL</i>	<u>237 756</u>	<u>283 455</u>
- dans les réserves	263 081	290 745
- dans le résultat	(25 324)	(7 290)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de METECNAL</i>	<u>1 259 981</u>	-
- dans les réserves	1 257 692	-
- dans le résultat	2 289	-
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ALUCOLOR</i>	<u>100</u>	-
- dans les réserves	100	-
- dans le résultat	-	-
<i>Intérêts minoritaires dans les autres capitaux propres</i>	36 746	15 699
Total des intérêts minoritaires	2 218 305	1 045 962
Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires	2 266 762	1 128 004
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(85 203)	(97 741)
Part des autres capitaux propres revenant aux intérêts minoritaires	36 746	15 699

Note 11 : Emprunts

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2013 à 10 890 794 DT contre 3 450 000 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Emprunt PROFAL (ABC)	7 440 794	-
Emprunts CFI-SICAR (Fonds à gérer MONFLEURY et HKP)	3 450 000	3 450 000
Total	10 890 794	3 450 000

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 675 798 DT au 31 décembre 2013 contre 841 026 DT au 31 décembre 2012.

Note 13 : Passifs impôts différés

Les passifs d'impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2013 à 154 830 DT contre 75 819 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Passif d'impôt différé TPR	154 830	75 819
Passifs d'impôt différé	154 830	75 819

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2013 à 31 231 951 DT contre 19 685 079 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs étrangers	17 960 638	8 065 185
Fournisseurs - factures non encore parvenues	6 761 623	3 365 299
Fournisseurs locaux	4 091 405	4 971 259
Effets à payer	2 418 285	3 283 337
Total	31 231 951	19 685 079

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2013 à 3 377 465 DT contre 2 642 966 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Etat - impôts et taxes	1 226 018	887 619
Comptes de régularisations passif	736 809	858 301
Créditeurs divers	678 651	30 795
CNSS	579 907	680 548
Assurances	72 807	81 526
Groupe	65 276	9 980
Personnel	17 997	94 197
Total	3 377 465	2 642 966

Note 16 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2013 à 12 963 065 DT contre 13 539 797 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Crédit de financement	8 582 100	12 290 634
Comptes bancaires débiteurs	4 379 519	1 236 155
Autres passifs financiers	1 445	13 008
Total	12 963 065	13 539 797

III. 3. Etat de résultat

Note 17 : Revenus

Les revenus du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2013 à 117 783 565 DT contre 92 689 697 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 013	2 012
Revenus TPR	97 005 296	81 549 476
Revenus LAVAAL	12 972 303	11 012 387
Revenus METECNAL	7 635 061	-
Revenus TPR Trade	115 405	71 571
Revenus CFI SICAR	55 500	56 609
Revenus ALUFOND	-	(346)
Total	117 783 565	92 689 697

Note 18 : Variation des stocks de produits finis et encours

La variation des stocks de produits finis et encours du groupe s'élève au cours de l'exercice 2013 à 547 868 DT contre 589 065 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	2 013	2 012
Variation des stocks de produits finis	(498 514)	(2 221 935)
Variation encours de production	(49 354)	1 632 870
Total	(547 868)	(589 065)

Note 19 : Achats de marchandises consommées

Les achats de marchandises consommées du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2013 à 65 134 335 DT contre 51 031 229 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 013	2 012
Achats marchandises consommées TPR	44 968 202	37 138 628
Achats marchandises consommées LAVAAL	9 495 496	8 279 096
Achats marchandises consommées TPR TRADE	5 205 378	5 062 048
Achats marchandises consommées METECNAL	5 183 623	-
Achats marchandises consommées ALUFOND	281 636	534 379
Achats marchandises consommées PROFAL MAGHREB	-	17 077
Total	65 134 335	51 031 229

Note 20 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2013 à 11 927 123 DT contre 8 759 444 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 013	2 012
Achats d'approvisionnements consommés TPR	11 038 665	7 733 383
Achats d'approvisionnements consommés ALUFOND	888 457	534 174
Achats d'approvisionnements consommés LAVAAL	-	491 888
Total	11 927 123	8 759 444

Note 21 : Charges de personnel

Les charges de personnel du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2013 à 11 893 583 DT contre 7 540 434 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 013	2 012
Charges de personnel TPR	7 080 408	5 042 803
Charges de personnel LAVAAL	2 600 840	2 374 064
Charges de personnel METECNAL	2 015 115	-
Charges de personnel ALUFOND	197 220	118 656
Charges de personnel PROFAL MAGHREB	-	4 912
Total	11 893 583	7 540 434

Note 22 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2013 à 5 030 905 DT contre 4 261 013 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 013	2 012
Dotations aux amortissements et aux provisions TPR	3 979 650	3 861 488
Dotations aux amortissements et aux provisions ALUFOND	402 360	357 577
Dotations aux amortissements et aux provisions METECNAL	382 821	-
Dotations aux amortissements et aux provisions LAVAAL	162 343	28 424
Dotations aux amortissements et aux provisions GOODWILL	103 731	-
Dotations aux amortissements et aux provisions PROFAL MAGHREB	-	13 524
Total	5 030 905	4 261 013

Note 23 : Autres charges d'exploitations

Les autres charges d'exploitations du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2013 à 4 957 367 DT contre 7 702 395 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 013	2 012
Autres charges d'exploitations TPR	4 621 144	5 571 579
Autres charges d'exploitations LAVAAL	163 888	1 831 770
Autres charges d'exploitations CFI SICAR	80 936	66 857
Autres charges d'exploitations TPR TRADE	52 603	35 879
Autres charges d'exploitations METECNAL	31 339	-
Autres charges d'exploitations ALUFOND	7 457	9 588
Autres charges d'exploitations PROFAL MAGHREB	-	186 722
Total	4 957 367	7 702 395

Note 24 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2013 à 3 023 082 DT contre 2 660 604 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 013	2 012
Charges financières	3 284 256	3 087 826
Pertes de change	614 158	118 062
Revenus des autres créances	(25 493)	(53 899)
Gains de change	(849 839)	(491 385)
Total	3 023 082	2 660 604

Note 25 : Produits des placements

Les produits des placements du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2013 à 2 144 002 DT contre 2 342 707 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 013	2 012
Produits des valeurs financières et des placements TPR	2 085 809	1 787 238
Revenus des titres de placements CFI SICAR	33 232	526 181
Produits des valeurs financières et des placements TPR TRADE	19 397	24 053
Revenus des titres de placements LAVAAL	5 273	2 717
Revenus des titres de placements METECNAL	290	-
Revenus des titres de placements ALUFOND	-	2 518
Total	2 144 002	2 342 707

Note 26 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2013 à 102 036 DT contre 2 297 361 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 013	2 012
Produits nets sur cession des immobilisations	85 435	2 232 862
Ristournes perçues	10 474	17 584
Divers gains ordinaires	6 128	46 915
Total	102 036	2 297 361

Note 27 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2013 à 386 645 DT contre 28 565 DT au cours de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 013	2 012
Autres pertes ordinaires TPR	215 170	27 220
Autres pertes ordinaires TPR TRADE	161 892	223
Autres pertes ordinaires METECNAL	5 644	-
Autres pertes ordinaires ALUFOND	3 624	987
Autres pertes ordinaires CFI SICAR	310	5
Autres pertes ordinaires LAVAAL	4	-
Autres pertes ordinaires PROFAL MAGHREB	-	130
Total	386 645	28 565

Note 28 : Impôt différé

L'impôt différé constaté en résultat s'élève au cours de l'exercice 2013 à 68 615 DT contre (59 789) DT au cours de l'exercice 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	2 013	2 012
Impôts différés TPR	79 012	50 957
Impôts différés TPR TRADE	1 333	47 564
Impôts différés ALUFOND	(11 730)	(158 311)
Total	68 615	(59 789)

III. 3. Etat de flux de trésorerie

Note 29 : Variation de stock

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Variation des stocks TPR TRADE	130 605	(130 605)
Variation des stocks PROPAL MAGHREB	(259 145)	(548 122)
Variation des stocks ALUFOND	(623 643)	(337 310)
Variation des stocks LAVAAL	(728 943)	(2 257 229)
Variation des stocks TPR	(1 186 962)	(2 379 008)
Variation des stocks METECNAL	(2 240 142)	-
Total	(4 908 230)	(5 652 274)

Note 30 : Variation des créances clients

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Variation des créances ALUFOND	(14 818)	731
Variation des créances CFI-SICAR	(95 064)	(202 996)
Variation des créances TPR TRADE	(253 923)	236 655
Variation des créances PROPAL MAGHREB	(293 847)	-
Variation des créances LAVAAL	(1 078 794)	(1 455 711)
Variation des créances TPR	(2 541 118)	(741 129)
Variation des créances METECNAL	(6 194 634)	-
Total	(10 472 198)	(2 162 450)

Note 31 : Variation des autres actifs courants

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Variation des autres actifs TPR	2 048 378	(180 683)
Variation des autres actifs TPR TRADE	310 719	(581 066)
Variation des autres actifs LAVAAL	174 604	(186 466)
Variation des autres actifs ALUFOND	(10 781)	38 684
Variation des autres actifs CFI-SICAR	(11 763)	(22 689)
Variation des autres actifs ALUCOLOR	(41 657)	-
Variation des autres actifs PROFAL MAGHREB	(437 156)	(1 076 248)
Variation des autres actifs METECNAL	(503 320)	-
Total	1 529 023	(2 008 468)

Note 32 : Variation des fournisseurs et autres dettes

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Variation des fournisseurs et autres dettes METECNAL	10 215 116	-
Variation des fournisseurs et autres dettes LAVAAL	1 761 996	3 121 255
Variation des fournisseurs et autres dettes TPR	1 743 941	4 484 607
Variation des fournisseurs et autres dettes ALUCOLOR	81 732	-
Variation des fournisseurs et autres dettes CFI-SICAR	39 332	6 037
Variation des fournisseurs et autres dettes TPR TRADE	(121 143)	200 861
Variation des fournisseurs et autres dettes ALUFOND	(279 776)	559 066
Variation des fournisseurs et autres dettes PROFAL MAGHREB	(1 159 826)	3 361 990
Total	12 281 371	11 733 816

Note 33 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ALUFOND	(202 866)	(579 992)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles LAVAAL	(261 564)	(186 488)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles TPR	(1 973 415)	(1 898 075)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles METECNAL	(5 651 549)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles PROFAL MAGHREB	(6 406 608)	(2 489 563)
Total	(14 496 001)	(5 154 117)

Note 34 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Acquisition d'immobilisations financières ALUFOND	(8 750)	(17 085)
Acquisition d'immobilisations financières TPR	(355 527)	(749)
Acquisition d'immobilisations financières CFI-SICAR	(825 000)	(275 000)
Total	(1 189 277)	(292 834)

Note 35 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Cession d'immobilisations financières TPR	325 682	204 613
Cession d'immobilisations financières CFI SICAR	196 894	208 133
Cession d'immobilisations financières ALUFOND	10 545	9 530
Cession d'immobilisations financières TPR TRADE	-	2 000
Total	533 121	424 277

Note 36 : Dividendes et autres distributions

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes TPR TRADE	(100 000)	(100 000)
Dividendes ALUFOND	(420 000)	(390 000)
Dividendes TPR	(9 680 000)	(9 240 000)
Total	(10 200 000)	(9 730 000)

Note 37 : Remboursement d'emprunts

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Remboursement emprunts TPR	(35 203 642)	(28 640 000)
Total	(35 203 642)	(28 640 000)

Note 38 : Encaissement sur emprunts

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Encaissement sur emprunts TPR	31 483 545	29 140 000
Encaissement sur emprunts PROFAL MAGHREB	7 440 794	-
Total	38 924 340	29 140 000

Note 39 : Encaissement provenant des placements

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Encaissement provenant des placement TPR	62 450 000	72 600 000
Encaissement provenant des placement ALUCOLOR	3 100 000	-
Encaissement provenant des placement ALUFOND	800 000	1 400 000
Encaissement provenant des placement CFI SICAR	85 993	500 000
Total	66 435 993	74 500 000

Note 40 : Décaissement affectés à l'acquisition de placements

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Décaissement pour acquisition de placement ALUFOND	(600 000)	(1 850 000)
Décaissement pour acquisition de placement ALUCOLOR	(4 100 000)	-
Décaissement pour acquisition de placement TPR	(63 000 000)	(77 950 832)
Total	(67 700 000)	(79 800 832)

Note 41 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Comptes bancaires débiteurs	4 379 519	1 236 155
Chèques à encaisser	3 140 017	3 132 118
Comptes bancaires créditeurs	2 096 292	1 967 490
Caisses	27 700	20 503
Total	884 490	3 883 957

« Groupe TPR »
Rapport Général des commissaires aux comptes

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires du Groupe TPR,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 mai 2011, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe TPR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe TPR, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 96 791 311 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 14 892 040 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe « TPR », du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice.

Tunis, le 14 Mai 2014

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Mohamed CHERIF**

AMRI Naoufel

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2014.

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » clos le 31 Mars 2014 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 31 Mars 2014 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de 114 393 019 dinars, un actif net de 113 922 621 dinars et une valeur liquidative de 103,733 dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 Mars 2014 tels qu'annexés au présent rapport.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Au cours du premier trimestre 2014, l'actif de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » a été employé en titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, à des taux qui dépassaient la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 31 Mars 2014.

Tunis, le 02 Mai 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 31/03/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

ACTIF	<u>Notes</u>	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	79 629 109	108 531 377	83 653 635
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 508 197	6 008 875	5 675 275
b - Obligations et Valeurs assimilées		74 120 912	102 522 502	77 978 361
c - Autres Valeurs				-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		34 763 910	21 639 635	37 635 685
a - Placements monétaires	3-3	22 360 524	14 977 031	21 249 061
b – Disponibilités	3-5	12 403 386	6 662 604	16 386 624
AC 3 - Créances d'exploitation			-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		114 393 019	130 171 012	121 289 320
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-8	155 462	184 479	187
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-9	314 935	294 191	999
				312
				624
TOTAL PASSIF		470 397	478 670	500 622
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 –Capital	3-6	108 354 520	123 617 323	115 989 232
CP 2 - Sommes distribuables	3-7	5 568 102	6 075 019	4 799 466
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 481 093	4 882 537	606
b - Sommes distribuables de la période		1 087 009	1 192 482	4 798
				859
ACTIF NET		113 922 621	129 692 342	120 788 698
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	-	114 393 019	130 171 012	121 289 320

ÉTAT DE RÉSULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	Note s	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	913 235	1 226 486	5 039 320
a - Dividendes		-	-	298 898
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		913 235	1 226 486	4 740 421
c - Revenus des autres valeurs		-	-	
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	431 147	315 967	1 744 430
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 344 382	1 542 452	6 783 750
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-10	156 702	185 493	772 521
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 187 680	1 356 959	6 011 229
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-11	39 793	47 650	208 598
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 147 887	1 309 310	5 802 631
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-60 878	-116 828	-1 003 772
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		1 087 009	1 192 482	4 798 859
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		60 878	116 828	1 003 772
* Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		164 748	- 33 767	275 567
* Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		- 102 122	103 953	- 260 126
* Frais de négociation		-	- 9	- 109
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		1 210 513	1 379 487	5 817 962

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	1 147 887	1 309 310	5 802 631
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur	164 748	- 33 767	275 567
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	- 102 122	103 953	- 260 126
d - Frais de négociation de titres	-	- 9	- 109
<u>AN 2 - Distributions de dividendes</u>	-	-	- 6 047 753
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>			
a – Souscriptions	19 274 065	20 752 903	154 229 535
* Capital	18 690 500	20 192 400	150 979 600
* Régularisation des sommes non distribuables	- 256 161	- 279 067	- 2 191 973
* Régularisations des sommes distribuables	839 725	839 569	5 441 908
* Droits d'entrée	-	-	-
b - Rachats	- 27 350 654	- 32 750 955	- 173 521 954
* Capital	- 26 493 200	- 31 776 900	- 170 243 700
* Régularisation des sommes non distribuables	361 522	433 734	2 452 996
* Régularisations des sommes distribuables	- 1 218 976	- 1 407 789	- 5 731 249
* Droits de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 6 866 077	- 10 618 565	- 19 522 209
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	120 788 698	140 310 908	140 310 908
b - En fin de période	113 922 621	129 692 342	120 788 698
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	1 176 256	1 368 897	1 368 897
b - En fin de période	1 098 229	1 253 052	1 176 256
VALEUR LIQUIDATIVE	103,733	103,501	102,689
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PÉRIODE	1,02%	0,98%	3,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/03/2014

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31/03/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote et majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 79 629 109 Dinars contre 108 531 377 Dinars au 31/03/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2014(*)	31/03/2013	31/12/2013
Coût d'acquisition	78 192 419	106 776 457	82 033 619
- Obligations et valeurs assimilées	72 745 572	100 821 428	76 401 687
- Actions SICAV Obligataires	5 446 847	5 955 029	5 631 932
Plus ou moins values potentielles	-463 957	-938 039	-628 704
-Obligations et valeurs assimilées	-525 307	-991 885	-672 047
- Actions SICAV	61 350	53 846	43 343
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	1 900 647	2 692 959	2 248 720
Total	79 629 109	108 531 377	83 653 635

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 913 235 Dinars au 31/03/2014 contre un montant de 1 226 486 Dinars au 31/03/2013, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Revenus des Obligations & valeurs assimilées	913 235	1 226 486	4 740 421
- Revenus des Actions OPCVM	-	-	298 898
Total	913 235	1 226 486	5 039 320

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 22 360 524 Dinars contre 14 977 031 Dinars au 31/03/2013 et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2014(*)	31/03/2013	31/12/2013
- Certificats de dépôts	10 000 000	9 611 798	10 000 000
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	501 794	381 407	375 590
- Billet de trésorerie	11 827 391	4 979 110	10 855 381
- Intérêts courus sur Billet de trésorerie	31 339	4 716	18 090
TOTAL	22 360 524	14 977 031	21 249 061

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 431 147 Dinars pour la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014 contre 315 967 Dinars pour la même période en 2013.

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Intérêts du compte courant	7 025	-79	19 718
- Intérêts des Placements à terme	117 583	96 889	453 707
- Intérêts des CD	148 672	100 546	703 550
- Intérêts des Billets de trésorerie	157 867	118 611	567 455
Total	431 147	315 967	1 744 430

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 12 403 386 Dinars contre 6 662 604 Dinars au 31/03/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Avoirs en banque	4 690 704	5 919 987	5 216 522
- Sommes à l'encaissement	4 110 974	7 111 021	4 110 974
- Sommes à régler	-6 733 316	-16 657 966	-6 192 668
- Intérêts courus/Cpte courant	3 528	1 992	3 886
- Dépôt à termes	10 000 000	10 000 000	13 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	331 496	287 570	247 910
Total	12 403 386	6 662 604	16 386 624

3-6 Note sur le capital

Capital au 01/01/2014	
- Montant	115 989 232
- Nombre de titres	1 176 256
- Nombre d'actionnaires	799
Souscriptions réalisées	
- Montant	18 434 339
- Nombre de titres	186 905
- Nombre d'actionnaires nouveaux	56
Rachats effectués	
- Montant	-26 131 677
- Nombre de titres	264 932
- Nombre d'actionnaires sortants	69
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	164 748
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-102 122
- Frais de négociation	-
Capital au 31/03/2014	
- Montant	108 354 520
- Nombre de titres	1 098 229
- Nombre d'actionnaires	786

3- 7 Note sur les sommes distribuables de l'exercice en cours

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice encours	1 087 009	1 192 482	4 798 859
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4 481 093	4 882 537	606
Total	5 568 102	6 075 019	4 799 466

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 155 462 Dinars contre un solde de 184 479 Dinars au 31/03/2013, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Gestionnaire	102 298	121 492	123 839
- Dépositaire	53 164	62 987	64 160
Total	155 462	184 479	187 999

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 314 935 Dinars au 31/03/2014 contre un solde de 294 191 Dinars au 31/03/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	29 931	20 718	25 000
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 096	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 735	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 153	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	699	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	13 528	778
- Dividende à payer exercice 2012	22 316	-	22 316
- CMF à payer	10 006	11 712	11 148
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	62 146	59 281	61 870
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916	916
- Etat taxes à payer	1 069	-	2 823
Total	314 935	294 191	312 624

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 156 702 Dinars du 01/01/2014 au 31/03/2014 contre 185 493 Dinars pour la même période en 2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	104 468	123 662	515 014
- Rémunération du dépositaire	52 234	61 831	257 507
Total	156 702	185 493	772 521

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 39 793 Dinars du 01/01/2014 au 31/03/2014, contre 47 650 Dinars pour la même période en 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires	4 932	6164	30 134
- Redevance CMF	29 511	34 933	145 484
- Frais de publicité et publications	1 959	2 699	11 000
- Autres charges/ Services bancaires	105	102	481
- Jetons de présence	1 000	1 000	4 000
- TCL	2 286	2752	17 499
Total	39 793	47 650	208 598

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,354 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre du premier trimestre de l'année 2014 s'élève à 104 468 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'« Attijari Bank » au titre du premier trimestre de l'année 2014 s'élève à 52 234 Dinars TTC.

4-3 Les mouvements sur le portefeuille-titres et les placements monétaires au cours du premier trimestre 2014

<i>Libellé</i>	<i>Obligations & Valeurs assimilés</i>	<i>Actions SICAV</i>	<i>Billets de Trésorerie</i>	<i>Certificats de Dépôt</i>
Solde initial en coût d'acquisition	76 401 687	5 631 932	10 855 381	10 000 000
(+) Souscriptions	5 070 040	14 868 808	12 000 000	21 500 000
(-) Remboursements ou cessions	8 726 155	15 053 893	11 000 000	21 500 000
(+) Variation des intérêts précomptés	-	-	-27 990	-
Solde final en coût d'acquisition	72 745 572	5 446 847	11 827 391	10 000 000
(+) Solde initial des Intérêts courus	2 248 720	-	18 090	375 590
(+) Variation des Intérêts courus	-348 073	-	13 249	126 204
Solde final des intérêts courus	1 900 647		31 339	501 794
(+) Solde initial des +/- values potentielles	-672 047	43 343	-	-
(+) Variation des +/- values potentielles	146 740	18 007	-	-
Solde final des +/- values potentielles	-525 307	61 350		
Total + +	74 120 912	5 508 197	11 858 730	10 501 794

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/03/2014

(Unité : En Dinars Tunisien)

Désignation Du Titre	Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% Actif
OBLIGATIONS		43 472 177,142	44 187 642,445	38,628%
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	5 000	150 000,000	151 161,150	0,132%
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	10 000	300 000,000	302 322,299	0,264%
AMEN BANK 2009 SUBORDONNE TR A / AMEN BANK	20 000	1 466 400,00	1 498 455,102	1,310%
AMEN BANK 2010 SUBORDONNE/ AMEN BANK	30 000	2 399 777,14	2 461 545,530	2,152%
AMEN BANK 2011 -1 TAUX FIXE / AMEN BANK	35 000	2 800 000,000	2 870 004,602	2,509%
ATB SUBORDONNE 2009 TR A / ARAB TUNISIAN BANK	25 000	1 875 000,000	1 945 992,214	1,701%
ATL 2009 / ARAB TUNISIAN LEASE	22 000	440 000,000	457 662,685	0,400%
ATL 2009/3 / ARAB TUNISIAN LEASE	10 000	200 000,000	202 066,850	0,177%
ATL 2010/1 TR AFC / ARAB TUNISIAN LEASE	15 000	600 000,000	616 896,513	0,539%
ATL 2010/1 TR BNA / ARAB TUNISIAN LEASE	5 000	200 000,000	205 632,171	0,180%
ATL 2010/2 TR AFC / ARAB TUNISIAN LEASE	20 000	1 600 000,000	1 618 425,085	1,415%
ATL 2010/2 TR BNAC / ARAB TUNISIAN LEASE	15 000	1 200 000,000	1 213 818,814	1,061%
ATTIJARI LEASING SUBBORDONNE 2009 / ATTIJARI LEASING	20 000	2 000 000,000	2 015 711,807	1,762%
ATTIJARI LEASING 2010-1/ ATTIJARI LEASING	30 000	1 200 000,000	1 229 752,988	1,075%
ATTIJARI LEASING 2011/ ATTIJARI LEASING	25 000	1 500 000,000	1 514 991,781	1,324%
ATTIJARI LEASING 2012-2/ ATTIJARI LEASING	17 700	1 416 000,000	1 437 029,783	1,256%
ATTIJARI LEASING 2013-1/ ATTIJARI LEASING	20 000	2 000 000,000	2 038 842,433	1,782%
BH 2009 TRANCHE B / BH	50 000	4 230 000,000	4 276 490,263	3,738%
BH SUBORDONNE 2007 / BH	10 000	200 000,000	202 931,486	0,177%
BTE 2010 -CATEGORIE A / BTE	10 000	700 000,000	716 277,859	0,626%
BTKD2009 / BTKD	5 000	300 000,000	301 203,343	0,263%
CIL 2009/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	200 000,000	206 172,055	0,180%
CIL 2009/3 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	20 000	400 000,000	402 911,425	0,352%
CIL 2011/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	400 000,000	402 193,804	0,352%
EL WIFACK LEASING 2010 / EL WIFACK LEASING	20 000	800 000,000	807 604,999	0,706%
CONDITIONNEMENT HUILE D'OLIVE / BIAT	6 000	450 000,000	457 496,565	0,400%
MEUBLATEX 2008 (G)/ ATB	10 000	600 000,000	615 338,959	0,538%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B / BT	2 000	160 000,000	166 438,575	0,145%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C / BTL	1 000	80 000,000	83 219,288	0,073%
MODERN LEASING 2012/MODERN LEASING	5 000	500 000,000	502 991,781	0,440%
PANOBOIS 2007 TR(B) / BIAT	1 500	60 000,000	63 043,069	0,055%
PANOBOIS 2007 TR(C) / BTE	1 500	60 000,000	63 043,069	0,055%

S.I.H. MOURADI 2008 TR(B) / STB	7 000	280 000,000	287 894,619	0,252%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(D) / BNA	7 000	280 000,000	287 894,619	0,252%
STB 2008/2 / STB	8 000	550 000,000	553 290,959	0,484%
STB 2010/1 CATEGORIE / STB	100 000	6 000 000,000	6 005 654,584	5,250%
TUNISIE LEASING 2009-2 / TUNISIE LEASING	10 000	200 000,000	200 022,466	0,175%
TUNISIE LEASING 2010-2/ TUNISIE LEASING	20 000	800 000,000	812 934,909	0,711%
TUNISIE LEASING 2010 SUBORDONNE / TUNISIE LEASING	20 000	800 000,000	803 243,639	0,702%
TUNISIE LEASING 2012 -1 CATEGORIE A / TUNISIE LEASING	10 000	800 000,000	833 105,534	0,728%
TUNISIE LEASING 2012 -2 CATEGORIE A / TUNISIE LEASING	10 000	800 000,000	808 601,285	0,707%
UIB 2009-1 / UIB	20 000	1 200 000,000	1 235 625,206	1,080%
UIB 2011-1 CATEGORIE A / UIB	7 500	600 000,000	616 387,484	0,539%
UIB 2011-1 CATEGORIE B / UIB	7 500	675 000,000	695 318,794	0,608%

BTA		29 273 395,247	29 933 269,304	26,167%
------------	--	-----------------------	-----------------------	----------------

BTA6.9% MAI2022	11 770	12 423 070,247	12 895 145,641	11,273%
------------------------	---------------	-----------------------	-----------------------	----------------

4 000	4 320 000,000	4 393 960,873	3,841%
2 860	3 033 030,000	3 130 738,914	2,737%
4 910	5 070 040,247	5 370 445,854	4,695%

BTA6.75%JUILLET2017	420	430 150,000	442 409,229	0,387%
----------------------------	------------	--------------------	--------------------	---------------

250	256 750,000	263 656,364	0,230%
120	122 400,000	126 178,493	0,110%
50	51 000,000	52 574,372	0,046%

BTA 7% FEVRIER 2015	8 106	8 205 945,000	8 183 963,764	7,154%
----------------------------	--------------	----------------------	----------------------	---------------

5 000	5 007 500,000	5 041 399,266	4,407%
3 000	3 092 445,000	3 035 702,558	2,654%
106	106 000,000	106 861,940	0,093%

BTA 7.5% AVRIL 2014	7 948	8 214 230,000	8 411 750,670	7,353%
----------------------------	--------------	----------------------	----------------------	---------------

3 000	3 099 000,000	3 175 023,150	2,776%
2 500	2 586 250,000	2 645 869,588	2,313%
2 000	2 068 000,000	2 116 691,147	1,850%
310	320 850,000	328 088,530	0,287%
50	51 250,000	52 931,728	0,046%
88	88 880,000	93 146,527	0,081%

OPCVM		5 446 846,829	5 508 197,100	4,815%
--------------	--	----------------------	----------------------	---------------

SICAV OBLIGATAIRE

TUNISO EMIRATIE SICAV	19 300	1 233 380,431	1 239 926,305	1,084%
SANADAT SICAV	20 235	2 207 188,591	2 212 029,495	1,934%
FIDELITY OBLIGATION SICAV	19 300	2 006 277,807	2 056 241,300	1,798%

Certificats de dépôt auprès d'Attijari Bank	10 000 000,000	10 501 794,245	9,180%
--	-----------------------	-----------------------	---------------

DATE ACQUISITION	TAUX	DURÉE				
07/04/2013	TMM+1.6%	370 JOURS		10 000 000,000	10 501 794,245	9,180%

Billets de trésorerie	11 827 391,225	11 858 729,887	10,367%
------------------------------	-----------------------	-----------------------	----------------

DATE ACQUISITION	TAUX	DURÉE				
28/03/2014	7,00%	90J	MODERN LEASING	1 972 481,572	1 973 684,498	1,725%
25/03/2014	7,00%	90J	TUNISIE LEASING	2 958 722,359	2 961 881,852	2,589%
09/03/2014	7,00%	90 J	CIL	1 969 482,289	1 976 397,822	1,728%
28/01/2014	7,00%	90 J	TUNISIE LEASING	1 972 481,572	1 991 643,870	1,741%
30/03/2014	7,00%	100 J	Attijari Leasing	2 954 223,433	2 955 121,845	2,583%

Dépôt à Terme auprès d'Attijari Bank	10 000 000,000	10 331 495,298	9,032%
---	-----------------------	-----------------------	---------------

DATE ACQUISITION	TAUX	DURÉE				
02/07/2010	TMM+0.82	5 ans		10 000 000,000	10 331 495,298	9,032%

Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme	110 019 810,443	112 321 128,279	98,189%
---	------------------------	------------------------	----------------

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 MARS 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 08 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2014.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers:

Nous avons audité les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 436 556 DT**, un actif net de **1 419 826 DT** et un résultat trimestriel bénéficiaire de **37 348 DT**. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes:

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2014, tels qu'annexés au présent rapport, sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications et informations spécifiques :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 25 Avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

Salah DHIBI

BILAN
Arrêté au 31/03/2014
(en dinars tunisiens)

Actif	NOTE	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	AC 1	1 040 107	1 133 880	1 103 078
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		716 352	877 909	772 200
Obligation et valeurs assimilées		323 755	255 971	330 878
Autres valeurs				
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	396 449	393 681	334 746
Placements monétaires		303 998	207 907	300 995
Disponibilités		92 451	185 774	33 751
Créances d'exploitation		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 436 556	1 527 561	1 437 824
PASSIF		16 730	15 007	16 049
Opérateurs Crédeurs	PA 1	16 730	15 007	16 049
TOTAL PASSIF		16 730	15 007	16 049
ACTIF NET		1 419 826	1 512 554	1 421 775
Capital	CP 1	1 378 793	1 484 790	1 383 574
Sommes Distribuables	CP 2	41 033	27 764	38 201
Sommes distribuables des exercices antérieurs		37 150	27 858	-
Sommes distribuables de la période		3 883	-95	38 201
ACTIF NET		1 419 826	1 512 554	1 421 775
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 436 556	1 527 561	1 437 824

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/03/2014
(en dinars tunisiens)

	NOTE	Période du 01/01 au 31/03/14	Période du 01/01 au 31/03/13	Période du 01/01 au 31/12/13
Revenus du portefeuille – titres	PR 1	4 113	2 244	40 609
Dividendes		-	-	29 932
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 113	2 244	10 677
Revenus des placements monétaires	PR 2	3 247	1 363	12 279
Total des revenus des placements		7 360	3 607	52 888
Charges de gestion des placements	CH 1	-3 469	-3 702	-14 605
Revenu net des placements		3 891	-95	38 283
Autres produits		-	-	-
Autres charges		-	-	-95
Résultat d'exploitation		3 891	-95	38 188
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	-8	-	13
Sommes distribuables de la période		3 883	-95	38 201
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		8	-	-13
Variation des plus (ou moins) values potentielles/ titres		30 775	4 226	-106 165
Plus ou moins values réalisées /cession des titres		2 765	21 819	27 072
Frais de négociation		-83	-214	-632
RESULTAT NET DE LA PERIODE		37 348	25 736	-41 537

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/03/2014
(en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/14	Période du 01/01 au 31/03/13	Période du 01/01 au 31/12/13
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	37 348	25 736	-41 537
Résultat d'exploitation	3 891	-95	38 188
Variation des plus (ou moins) values potentielles / titres	30 775	4 226	-106 165
Plus ou moins values réalisées / cession des titres	2 765	21 819	27 072
Frais de négociation	-83	-214	-632
Distribution de dividendes	-	-	-27 858
Transactions sur le capital	-39 297	-	4 352
a- Souscriptions			4 352
Capital			4 483
Régularisation des sommes non distribuables			-144
Régularisation des sommes distribuables			13
b- Rachats	-39 297		-
Capital	-38 075		
Régularisation des sommes non distribuables	-163		
Régularisation des sommes distribuables	-1 059		
Variation de l'actif net	-1 949	25 736	-65 043
Actif net			
en début de période	1 421 775	1 486 818	1 486 818
en fin de période	1 419 826	1 512 554	1 421 775
Nombre d'actions			
en début de période	18 932	18 874	18 874
en fin de période	18 411	18 874	18 932
VALEUR LIQUIDATIVE	77,118	80,139	75,099
Taux de rendement de la période	2,69%	1,73%	-2, 79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
PERIODE CLOSE LE 31 MARS 2014
(en dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché les plus probables. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêté. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Etablissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraire reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%,0,1%,0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

N1- NOTES LIEES AU BILAN

ACTIF

AC 1- Portefeuille-titres

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Actions	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
Actions et droits rattachés	860 559	942 501	896 945
Différence d'estimation sur actions	-144 207	-64 592	-175 504
Actions sicav	-	-	50 238
Différence d'estimation sur actions sicav	-	-	521
Total	716 352	877 909	772 200

Obligations	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
Obligations	313 320	249 990	323 320
Intérêts courus	10 435	5 415	7 442
Intérêts intercalaires courus sur obligations	-	566	116
Total	323 755	255 971	330 878

AC 2- Placements monétaires et disponibilités

Placements monétaires

Placements monétaires	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
BTCT	98 000	210 000	98 000
BTCT, intérêts précomptés	-3 799	-6 605	-3 799
Intérêts courus	1 976	4 512	1 223
Compte à terme	200 000	-	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	7 821	-	5 571
Total	303 998	207 907	300 995

Disponibilités

Disponibilités	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
Avoirs en Banque	76 053	143 632	33 751
Sommes à l'encaissement	16 398	42 142	-
Total	92 451	185 774	33 751

PASSIF

PA 1- Opérateurs créditeurs

Opérateurs créditeurs	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
Gestionnaire	2 361	2 414	2 374
Commission réseau	13 486	12 049	13 139
Commission dépositaire	883	544	536
Total	16 730	15 007	16 049

CAPITAL

CP 1- Capital

Situation nette	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
Capital social	1 463 443	1 887 400	1 458 960
Souscriptions	-	-	4 483
Rachats	-38 075	-	-
Frais de négociation	-83	-215	-632
Variation d'estimation / actions	-144 207	-64 592	-175 504
Variation d'estimation / OPCVM	-	-	521
Plus value/ actions	5 493	28 057	69 404
Moins value/ actions	-3 666	-6 238	-43 129
Plus value/ OPCVM	938	-	797
+/- val/report OPCVM	-521	-	-
+/- val/report actions	175 504	68 818	68 818
+/- val/report obligation	-	-	-
Sous-total 1	1 458 826	1 913 230	1 383 718

Sommes non distribuables / exercice clos	-79 870	-428 440	-
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-	-144
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	-163	-	-
Sous-total 2	-80 033	-428 440	-144
Capital	1 378 793	1 484 790	1 383 574

CP2- Sommes Distribuables

Sommes distribuables des exercices antérieures

Sommes distribuables des exercices antérieures	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
Report à nouveau sur arrondis de coupons	-	-	-
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	37 150	27 858	-
Total	37 150	27 858	-

Sommes distribuables de la période

Sommes distribuables de la période	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
Sommes distribuables de la période	3 883	-95	38 201
Total	3 883	-95	38 201

Total Actif net	1 419 826	1 512 554	1 421 775
Capital	1 378 793	1 484 790	1 383 574
Sommes distribuables	41 033	27 764	38 201

N2-Notes liées au compte de résultat

PR 1- Revenus du portefeuille - titres

Dividendes

Dividendes	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013
Revenus des actions, valeurs assimilées et droits rattachées	-	-	29 932
Revenus OPCVM	-	-	-
Total	-	-	29 932

Revenus des obligations et valeurs assimilées

Revenus des obligations et valeurs assimilées	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Potentiel)	10 435	5 415	7 442
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Report)	-7 558	-4 777	-4 777
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Réalisé)	1 236	1 040	7 895
Revenus intercalaires des Obligations et valeurs assimilées (Potentiel)	-	566	117
Total	4 113	2 244	10 677

PR 2- Revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013
Revenus bons de trésor (Potentiel)	1 976	4 512	1 222
Revenus bons de trésor (Report)	-1 222	-3 149	-3149
Revenus bons de trésor (Réalisé)	-	-	5 977
Revenus compte à terme (Potentiel)	7 821	-	5 572
Revenus compte à terme (Report)	-5 572	-	-
Intérêts sur comptes de dépôts	244	-	2 657
Total	3 247	1 363	12 279

PR 3- Régularisation du résultat d'exploitation

Comptes de régularisation	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013
Régularisation des sommes distribuables exercice en cours (souscription)	-	-	13
Régularisation des sommes distribuables exercice en cours (rachats)	-8	-	-
Total	-8	-	13

CH 1- Charges de gestion des placements

Charges de gestion des placements	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013
Rémunération du Gestionnaire	2 775	2 962	11 683
Rémunération de réseau	347	370	1 461
Rémunération du dépositaire	347	370	1 461
Total	3 469	3 702	14 605

NOTE 3 / NOTE SUR LE PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2014 à **1 040 107 DT** et se détaille comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 31-03-2014	% de l'actif
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		860 559,446	716 352,002	49,86%
Actions et droits rattachés		860 559,446	716 352,002	49,86%
AMS	7 750	81 395,630	38 788,750	2,70%
ARTES	3 900	30 110,000	30 345,900	2,11%
ASSAD	530	1 623,876	4 358,190	0,30%
ATB	9 000	45 118,851	38 250,000	2,66%
ATL	9 379	22 220,653	25 370,195	1,77%
ATTIJARI BANK	3 042	53 979,100	52 243,308	3,64%
BT	2 000	17 414,950	18 222,000	1,27%
BTE (ADP)	1 650	48 945,000	43 708,500	3,04%
CARTHAGE CEMENT	15 884	51 804,883	52 464,852	3,65%
ALKIMIA	700	30 588,411	34 965,000	2,43%
ENNAKL AUTOMOBILES	4 274	48 197,800	41 573,198	2,89%

ESSOUKNA	1 450	6330,700	12 088,650	0,84%
MONOPRIX	1 560	47 005,000	39 000,000	2,72%
NEW BODY LINE	782	5 267,500	4 682,616	0,33%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000,000	27 396,000	1,91%
SIPHAT	3 450	79 948,000	32 112,600	2,24%
SOTIPAPIER	170	850,000	1 183,200	0,08%
SOTRAPIL	2 448	65 027,819	24 291,504	1,69%
SOTUVER	1 000	7 060,000	6 774,000	0,47%
TPR	7 725	28 153,118	34 677,525	2,41%
TUNIS RE	3 060	30 175,427	31 915,800	2,22%
ELBENE INDUSTRIE (TUNISIE LAIT)	11 000	49 870,000	37 290,000	2,60%
EL WIFACK LEASING	5 874	83 472,728	84 650,214	5,89%
Obligations		313 320,000	323 754,680	22,54%
ATL 2013-1	1 000	100 000,000	105 112,110	7,32%
BNA 2009 SUB	1 000	73 320,000	76 426,679	5,32%
HL F 2010/1	1 000	40 000,000	41 316,384	2,88%
TL 2013-2 B	1 000	100 000,000	100 899,507	7,02%
TOTAL		1 173 879,446	1 040 106,682	72,40%

NOTE 4 / NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2013

Montant	1 383 574
Nombre de titres	18 932
Nombre d'actionnaires	49

Souscriptions réalisées

Montant	
Nombre de titres émis	
Nombre d'actionnaires entrants	

Rachats effectués

Montant	-38 075
Nombre de titres rachetés	521
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	30 775
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 765
Frais de négociation	-83
Régularisation des sommes non distribuables	-163

Capital au 31-03-2014

Montant	1 378 793
Nombre de titres	18 411
Nombre d'actionnaires	48

NOTE 5 / CONTROLE DES RATIOS D'EMPLOI DE L'ACTIF

Référence article 29 § 2 & 3 du code des organismes de placements collectif

Ratios d'emploi de l'actif		Réalisé	Observations
Ratio d'emploi en Valeurs mobilières y compris BTCT, certificats de dépôt à moins d'un an et billets de trésorerie à moins d'un an.	= 80%	79,09%	Conforme
Ratio d'emploi en actions, obligations, BTA et OPCVM	Min = 50% Max = 80%		
	Portefeuille / Actif > 50%	72,40%	Conforme
Ratio de liquidité et de quasi liquidité	= 20%	20,90%	
Ratio de liquidité immédiate	Max= 20%	20,90%	Conforme
- Dépôts à terme			
- Dépôts à vue			
- Disponibilité			
Ratio OPCVM	Max = 5% AN	0 %	Conforme
Ratio par émetteur	Max= 10%		Conforme
Capital minimum	Min = 1 000 000 DT		
	Capital actuel = 1 378 793 DT		Conforme